



# Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Communauté de communes  
Sud Vendée Littoral



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

> Le 18 octobre 2021





# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral**

### **ENTRE**

- **La communauté de communes Sud Vendée Littoral**

Représentée par sa Présidente, Madame Brigitte HYBERT, autorisée à l'effet des présentes  
suivant

délibération en date du 16 Septembre 2021,

Ci-après désignée par « la Communauté de communes Sud Vendée Littoral » ;

d'une part,

### **ET**

- **L'État,**

Représenté par M. Benoît BROCARD, Préfet du département de la Vendée,

Ci-après désigné par « l'État » ;

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes : L'Aiguillon-Sur-Mer, Bessay, La Bretonnière-La-Claye, La Caillère-Saint-Hilaire, Chaillé-Les-Marais, Champagné-Les-Marais, La Chapelle-Thémer, Chasnais, Château-Guibert, Corpe, La Couture, La Faute-Sur-Mer, Grues, Le Gué-De-Velluire, L'Île d'Elle, La Jaudonnière, Lairoux, Luçon, Les Magnils-Reigniers, Mareuil-Sur-Lay-Dissais, Moreilles, Moutiers-Sur-Le-Lay, Nalliers, Péault, Les Pineaux, Puyravault, La Réorthe, Rosnay, Saint-Aubin La-Plaine, Saint-Denis-Du-Payré, Saint-Etienne-De-Brillouet, Saint-Jean-De-Beugné, Saint-Juire-Champgillon, Saint-Martin-Lars-En-Sainte-Hermine, Saint-Michel-En-L'Herm, Sainte-Gemme-La-Plaine, Sainte-Hermine, Sainte Pexine, Sainte-Radégonde-Des-Noyers, La Taillée, Thiré, La Tranche-Sur-Mer, Triaize, Vouillé-Les-Marais.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



## Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- le programme d'appui **petites villes de demain** passé avec les communes de Luçon et Mareuil-sur-Lay-Dissais
- le dispositif **France services** déployé sur la commune de Chaillé-les-Marais, Mareuil sur Lay, La Caillère Saint Hilaire, St Michel en l'Herm, et prochainement La Tranche sur Mer.
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le **Contrat Territoire Lecture**
- Le Contrat Local de Santé (CLS)



Par ailleurs, la communauté de communes élabore d'autres schémas et dispositifs :

- Le **Plan Local de l'Habitat** (en cours d'élaboration)
- Le **SCOT** (en cours d'élaboration)
- Le **Projet de Territoire** de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral
- Le **Schéma directeur des déplacements actifs**
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**)
- Le **Contrat Local d'éducation artistique** (en cours de finalisation)
- Le **Plan déchets**
- Le **Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux 2022-2027** et les orientations et dispositions des SAGE du territoire Sud Vendée Littoral
- A noter également qu'une partie du territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral est intégré au sein du **Parc Naturel Régional du Marais Poitevin**

Par ailleurs, la communauté de communes a contractualisé avec le Département de la Vendée pour la mise en place d'un Contrat Vendée Territoire 2017-2020 ; et avec la Région dans le cadre d'un Contrat Territoires Région 2020 ainsi que pour la mise en œuvre d'un programme LEADER (fonds européens)

Le CRTE reprendra également les actions prévues dans le **Plan Climat Air Energie Territorial, en cours d'élaboration**, de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral a souhaité s'engager dans cette démarche.



## Le territoire Sud Vendée Littoral

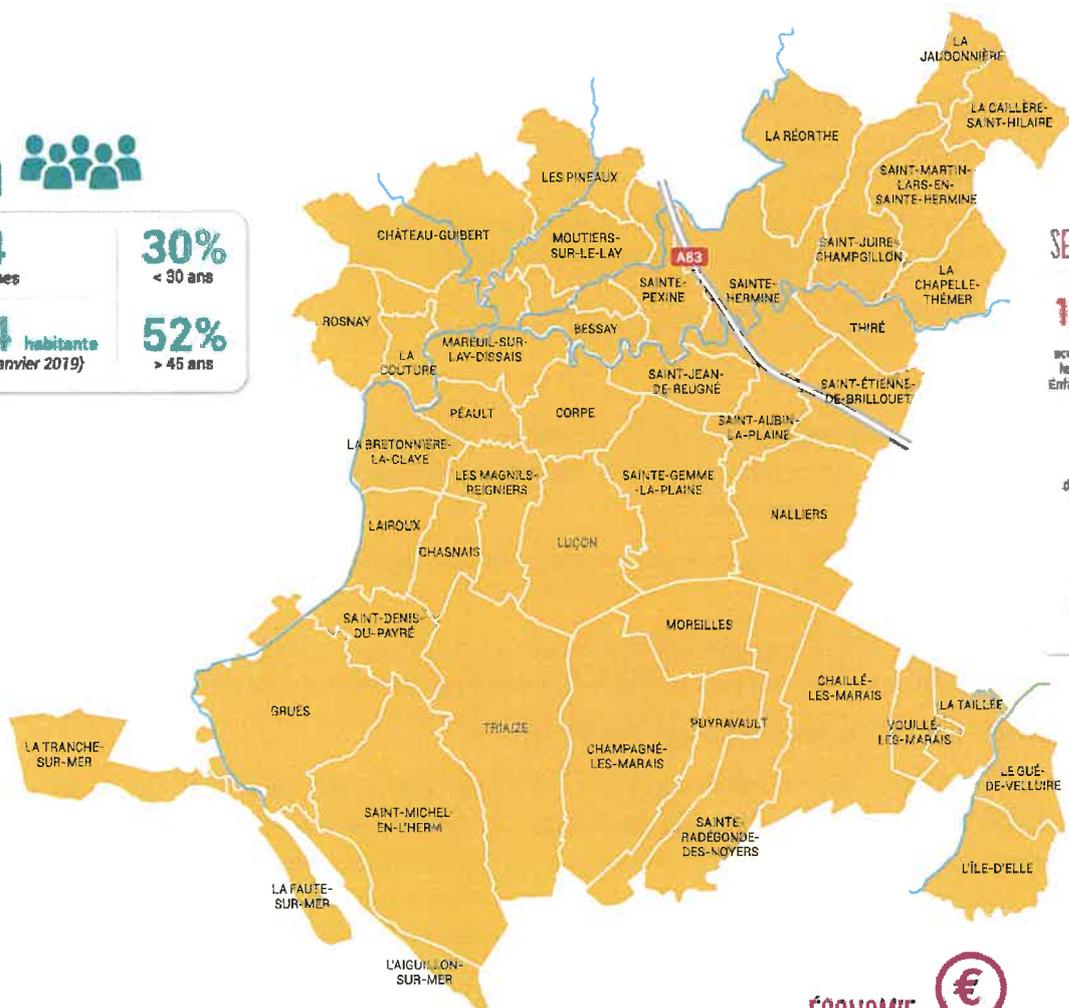
### POPULATION

**44** communes

**56 344** habitants  
*(source Insee - janvier 2019)*

**30%** < 30 ans

**52%** > 45 ans



### SERVICES

**1 420** familles accueillies dans les structures Enfance Jeunesse

**7** pôles de santé

**9** bureaux et offices d'information touristique

**485** élèves à l'école intercommunale

**2** centres sportifs

**4 300** abonnés au réseau lecture publique

### ENVIRONNEMENT

**26** communes couvertes par le Parc naturel régional du Marais poitevin, soit 59 % du territoire

**5** sites Natura 2000

**3** réserves naturelles nationales

**18** espaces naturels sensibles

### ÉCONOMIE

**17 414** emplois en 2015

**8,1%** taux de chômage

**5 216** établissements actifs (dont 95 % emploient moins de 10 salariés et 72 % aucun salarié)

**7%** moyenne départementale

**7,6%** moyenne régionale



## Projet de territoire

*Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.*

*Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.*

*Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SCoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.*

*Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.*

Les élus de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral ont choisi de se doter d'un projet de territoire ; une démarche essentielle pour cette nouvelle intercommunalité et qui a mobilisé les élus et les services sur près de deux années.

Au-delà de la définition d'une stratégie commune, une démarche de concertation citoyenne a été engagée.

Ce projet de territoire a été conçu comme une feuille de route, comme un cadre de développement pour les 10 prochaines années, qui permettra à Sud Vendée Littoral de relever deux défis :

### ➤ **Valoriser nos atouts pour favoriser l'attractivité :**

Au-delà de la ville centre, Luçon, notre territoire s'organise autour de bassins de vie de proximité. Il dispose d'atouts exceptionnels, connus et reconnus : le littoral, les marais, des espaces naturels, un patrimoine remarquable, contribuant à une qualité de vie agréable et appréciée par les habitants et les touristes. Sur le volet économique, grâce à de nombreuses zones d'activités dont le Vendéopôle, Sud Vendée Littoral propose une offre d'accueil de qualité, pour toute taille d'entreprises, de tout secteur d'activités.

Toutefois, il faut faire face à différents enjeux pour préparer l'avenir : la transition énergétique, les mobilités, l'accessibilité, la gestion des risques mais aussi l'offre de services aux populations et de lien social.

Ces atouts et ces enjeux doivent être valorisés et partagés par les élus et par les habitants. C'est tout l'objectif du Projet de territoire : il précise les choix stratégiques, il renforce la cohésion de la Communauté de communes avec ses 44 communes, et plus largement il contribue à l'attractivité du territoire.

### ➤ **Engager une dynamique de confiance :**

Document d'orientation politique, ce projet définit une ambition stratégique et fixe un cadre pour les politiques territoriales de la Communauté de communes dans une perspective de long terme. Il initie



une dynamique qui doit permettre à tous les acteurs locaux de prendre confiance dans les potentialités de notre territoire ; une dynamique qui nous invite à aller « **Ensemble, plus loin !** ».

Notre stratégie de développement est organisée autour de 3 ambitions :

- Ambition 1 : Transformer le potentiel économique
- Ambition 2 : Conforter l'attractivité résidentielle
- Ambition 3 : S'engager pour demain

#### **Une démarche volontaire, collective et participative :**

Pour la Communauté de communes, la construction du Projet de territoire devait privilégier la plus large concertation possible. Les élus communautaires et ceux des 44 communes ont participé aux différentes étapes d'élaboration. Une consultation citoyenne a également été mise en œuvre afin d'associer les habitants à cette réflexion d'avenir. Elle a été menée autour du thème « Comment imaginez-vous Sud Vendée Littoral dans 10 ans ? ». Elle a permis de rassembler le maximum de contributions pour nourrir la stratégie de développement. En parallèle de cette consultation (réalisée par des moyens numériques ainsi que « sur le terrain »), des débats de proximité ont été organisés afin de rencontrer des élus et des acteurs du territoire.

Tout au long de la démarche, les membres du conseil de développement ont enrichi et nourri les réflexions. Début 2021, le conseil de développement a été renouvelé et actuellement, il s'organise, en lien avec les élus et agents de la communauté de communes afin de poursuivre ce travail de concertation autour des actions et projets de la communauté de communes.

## **Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral**

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral autour de projets concrets.

## **Article 2 – Stratégies du territoire**

### **2.1 Stratégie de transition écologique**

*Les actions inscrites dans le CRTE devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits*



*courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables.*

Une des trois orientations stratégiques du Projet de territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, « S'engager pour demain », consiste à valoriser et à préserver, à long terme, la qualité du cadre de vie et des espaces naturels de Sud Vendée Littoral.

Cette ambition se décline en 3 objectifs :

➤ **Être bon gestionnaire des espaces et des ressources**

Territoire apprécié et recherché pour la qualité de son cadre de vie et de ses espaces naturels, Sud Vendée Littoral souhaite préserver et valoriser ce patrimoine dans une perspective de développement durable. A travers notamment l'élaboration puis la mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou encore la mobilisation en termes de prévention des inondations.

➤ **Devenir un territoire écoresponsable**

Pour préserver la qualité de ses espaces naturels, Sud Vendée Littoral s'engage pour protéger la diversité des paysages et préserver la diversité de ses ressources naturelles, notamment en eau. Il s'agit aussi d'engager le territoire en faveur de la transition énergétique et de mobiliser les habitants dans l'anticipation des aléas climatiques.

➤ **S'inscrire dans les dynamiques écoresponsables locales et interrégionales**

Préparer le territoire de demain, c'est lui permettre de prendre toute sa place dans les politiques de développement local, d'aménagement régional ou interrégional par des réseaux de communication renforcés et la recherche de nouvelles coopérations avec les trois agglomérations voisines d'envergure.

## **2.2 Stratégie de développement économique**

*Le CRTE est un outil de la relance de l'activité et plus largement du développement économique ; il y contribue en favorisant l'investissement public et privé dans les territoires. Les actions inscrites dans le CRTE devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur du renforcement de l'attractivité des territoires et d'un modèle de croissance plus durable et plus résilient.*

La première orientation stratégique du Projet de territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, « **Transformer le potentiel économique** », est de conforter l'attractivité et le



dynamisme économique de Sud Vendée Littoral pour attirer de nouvelles entreprises, créer de l'activité et de l'emploi.

Cette ambition se décline en 2 objectifs :

➤ **Inscrire Sud Vendée Littoral dans la dynamique économique interrégionale**

La Communauté de communes veut travailler à construire un environnement favorable à la création et au développement d'activités porteuses pour le territoire, en termes d'innovation et de valeur ajoutée. C'est dans cette optique que la communauté de communes a élaboré un plan d'actions qui s'appuie sur 3 axes :

- Affirmer le territoire comme une destination économique : le doter d'une image de marque, soutenir et attirer les projets structurants (programme d'aides financières ciblées) créer un lieu « Totem » dédié aux acteurs économiques (espace de coworking, incubateur d'entreprises, bureaux relai)
- Développer l'animation économique du territoire : renforcer la relation entre les acteurs économiques et la collectivité ; améliorer la connaissance du tissu économique ; renforcer les moyens au service de l'économie et de l'emploi (mise en place d'une nouvelle plateforme de l'emploi, ...)
- Structurer et piloter l'offre d'accueil des entreprises : assurer l'optimisation du patrimoine foncier et son renouvellement, qualifier les zones d'activité, élaborer une stratégie spécifique au Vendéopôle, harmoniser les pratiques de commercialisation du patrimoine foncier, soutenir le parcours résidentiel des jeunes entreprises (création d'ateliers relai, ...).

➤ **S'affirmer comme une destination touristique reconnue**

La volonté de la Communauté de communes est aussi de soutenir le développement d'une politique ambitieuse en matière de tourisme. Fondée sur l'attractivité de son littoral et de ses stations renommées, la stratégie vise à mieux valoriser l'ensemble des ressources naturelles et patrimoniales tant en terme de répartition sur le territoire que de produits proposés. Il s'agit également d'adapter l'offre pour séduire de nouvelles clientèles et dépasser une saisonnalité estivale qui reste très marquée.

## **2.3 Stratégie de cohésion du territoire**

*Les actions inscrites dans le CRTE devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la cohésion territoriale et de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, qu'il s'agisse de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, d'accès à l'emploi, aux commerces et aux services, de mobilité, d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, d'actions de solidarité, de développement*



*de l'implication des habitants dans les projets, d'actions visant à anticiper les évolutions démographiques (notamment vieillissement).*

A travers le deuxième axe stratégique de son Projet de territoire, « **Conforter l'attractivité résidentielle** », La Communauté de communes Sud Vendée Littoral veut réaffirmer et valoriser son attractivité résidentielle.

Cette ambition se décline en 2 objectifs :

➤ **Favoriser l'accueil de nouvelles populations**

Le territoire connaît une dynamique démographique et accueille régulièrement de nouveaux habitants. Pour être durable, cette attractivité repose sur un défi majeur : mener des politiques ambitieuses en matière d'aménagement pour accueillir harmonieusement ces nouveaux habitants.

➤ **Renforcer le lien social, lutter contre les disparités, proposer une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants**

Si son attractivité résidentielle est un atout, Sud Vendée Littoral doit dans le même temps faire face à un vieillissement marqué de sa population. Dans ce contexte, la communauté de communes doit relever un défi important : proposer une offre d'équipements et de services à même de répondre aux besoins des habitants, mais aussi d'assurer un vivre ensemble fondé sur le lien social.

## **Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre**

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.



Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

➤ **Transition écologique**

Action n°1 : Doter le territoire de documents de planification au service de l'aménagement et de l'urbanisme

Action n°2 : Améliorer la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la gestion et la qualité de l'eau, de l'air et de la biodiversité

Action n°3 : Préserver et valoriser les paysages qui font l'identité du territoire, préserver et régénérer la biodiversité du territoire

Action n°4 : Elaborer et mettre en œuvre des documents de planification stratégiques pour réussir la transition énergétique et climatique

Action n°5 : Améliorer la gestion des déchets, développer l'économie circulaire pour favoriser le réemploi, lutter contre le gaspillage

Action n°6 : Développer la sobriété énergétique

Action n°7 : Encourager le développement des mobilités et modes de transports durables

➤ **Développement économique**

Action n° 8 : Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Sud Vendée Littoral

Action n° 9 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial afin de faire reconnaître notre territoire

Action n°10 : Créer les conditions de coopération et de dialogue pour favoriser l'emploi et la formation professionnelle

Action n°11 : Promouvoir et valoriser le patrimoine

Action n°12 : Valoriser les productions agricoles et de la mer, et développer l'approvisionnement local et durable

Action n°13 : Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de Sud Vendée Littoral

Action n°14 : Développer et renforcer la silver économie (activités économiques au service des aînés, innovation tenant compte de l'avancée en âge et favorisant l'autonomie et l'accompagnement de la dépendance)



➤ **Cohésion du territoire**

Action n°15 : Mettre en place une politique communautaire innovante en matière d'habitat favorisant la croissance démographique, améliorant le parcours résidentiel et œuvrant pour la rénovation énergétique du bâti

Action n°16 : Conforter et valoriser le maillage des équipements et des services du territoire autour et avec sa ville-centre

Action n°17 : Conforter l'attractivité résidentielle du territoire

Action n°18 : Mettre en cohérence la politique enfance jeunesse sur l'ensemble du territoire

Action n°19 : Être partenaire de la santé et lutter contre les déserts médicaux

Action n°20 : Accompagner l'égalité d'accès aux droits et aux services de proximité

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

## **Article 4 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.



## **5.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

## **5.2. La Communauté de communes Sud Vendée Littoral**

En signant ce CRTE, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

## **5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans



son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

#### **5.4. La Région des Pays de la Loire**

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région Pays de la Loire apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

#### **5.5. Le Département de la Vendée**

Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.

### **Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation**

Les représentants de l'État et de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par la Présidente de la communauté de communes Sud Vendée Littoral. ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;



- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.



Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

## Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 18 Octobre 2021, à La Faute-sur-Mer

En présence de Madame Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Préfecture de la Vendée  
M Le Préfet  
Benoît BROCARD

Communauté de communes  
Sud Vendée Littoral  
Mme La Présidente  
Brigitte HYBERT

Conseil Régional des Pays de La Loire  
En présence du représentant du  
Conseil Régional  
Bruno RETAILLEAU

Conseil Départemental de La Vendée  
En-présence du représentant du  
Conseil Départemental  
Anne-Marie COULON



## **Annexes**

**Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

**Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires**

**Annexe 3 – Avenant de programmation**

**Annexe 4 – Annexe financière**

**Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE**

**Annexe 6 – Recensement des projets communaux**



## **Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

Voir document en pièce jointe



## **Annexe 2 – Orientations stratégiques**

### **1. Stratégie de transition écologique**

**Action n°1** : Doter le territoire de documents de planification au service de l'aménagement et de l'urbanisme

**Action n°2** : Améliorer la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la gestion et la qualité de l'eau, de l'air et de la biodiversité

**Action n°3** : Préserver et valoriser les paysages qui font l'identité du territoire, préserver et régénérer la biodiversité

**Action n°4** : Elaborer et mettre en œuvre des documents de planification stratégiques pour réussir la transition énergétique et climatique

**Action n°5** : Améliorer la gestion des déchets, développer l'économie circulaire pour favoriser le réemploi, lutter contre le gaspillage

**Action n°6** : Développer la sobriété énergétique

**Action n°7** : Encourager le développement des mobilités et modes de transports durables

### **2. Stratégie de développement économique**

**Action n° 8** : Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Sud Vendée Littoral

**Action n° 9** : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial afin de faire reconnaître notre territoire

**Action n°10** : Créer les conditions de coopération et de dialogue pour favoriser l'emploi et la formation professionnelle

**Action n°11** : Promouvoir et valoriser le patrimoine

**Action n°12** : Valoriser les productions agricoles et de la mer, et développer l'approvisionnement local et durable



**Action n°13** : Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de Sud Vendée Littoral

**Action n°14** : Développer et renforcer la silver économie (activités économiques au service des aînés, innovation tenant compte de l'avancée en âge et favorisant l'autonomie et l'accompagnement de la dépendance)

### **3. Stratégie de cohésion du territoire**

**Action n°15** : Mettre en place une politique communautaire innovante en matière d'habitat favorisant la croissance démographique et améliorant le parcours résidentiel et œuvrant pour la rénovation énergétique du bâti

**Action n°16** : Conforter et valoriser le maillage des équipements et des services du territoire autour et avec sa ville-centre

**Action n°17** : Conforter l'attractivité résidentielle du territoire

**Action n°18** : Mettre en cohérence la politique enfance jeunesse sur l'ensemble du territoire

**Action n°19** : Être partenaire de la santé et lutter contre les déserts médicaux

**Action n°20** : Accompagner l'égalité d'accès aux droits et aux services de proximité



## *Annexe 2 – CRTE – 1 – Stratégie de transition écologique*

### **Action n°1 : Doter le territoire de documents de planification au service de l'aménagement et de l'urbanisme**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 3 « S'engager pour demain »

Objectif 1: Être bon gestionnaire des espaces et des ressources

#### **Description de l'action :**

**Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes : doter le territoire d'un document d'aménagement sur 15 à 20 ans en lien avec les ambitions de développement de Sud Vendée Littoral.**

Le SCOT est en cours d'élaboration, un deuxième arrêt est prévu au second semestre 2021 et une approbation au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Ce document de planification permettra d'assurer la cohérence des différentes politiques publiques portées sur le territoire tel que l'Habitat, le Développement Economique, le Tourisme, le Commerce, la Mobilité ...

L'attractivité du territoire est étroitement liée à ses caractéristiques remarquables. Cette attractivité induit l'accueil d'activités et de personnes dans un contexte environnemental sensible. Le SCOT veille à ajuster les objectifs de développement aux capacités d'accueil des Communes, afin de garantir un développement équilibré et pérenne. Le territoire souhaite renforcer l'urbanisation dans les « cœurs de ville » en respectant les différentes typologies urbaines des bourgs, villages et hameaux. La limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la lutte contre l'étalement urbain sont des enjeux forts qui permettront de tendre vers l'objectif national de sobriété foncière.

Ces réflexions intégreront également la gestion et l'anticipation du risque « submersion marine et inondation » auquel est exposé le territoire Sud Vendée Littoral. Les innovations urbaines (formes urbaines, technologies, matériaux ...) doivent être au cœur de la stratégie de développement urbain et de résilience du territoire.

Les quatre grandes orientations du PADD sont les suivantes :

- ⇒ **Affirmer le positionnement du territoire.** Interface entre deux Départements et deux Régions, Sud Vendée Littoral bénéficie de l'attractivité de plusieurs pôles : la Roche sur Yon, la Rochelle, Niort et Nantes.



- ⇒ **Assurer un développement cohérent garant des grands équilibres.** En respectant les différents bassins de vie du territoire, le SCOT pose les orientations suivantes : privilégier le développement industriel, artisanal et commercial d'envergure autour de l'axe nord est -sud-ouest / Conforter la dynamique touristique autour de l'axe est – ouest / Soutenir l'économie rurale sur l'ensemble du territoire / Poursuivre le développement des communes littoral et rétro littoral et conforter la ville centre.
  
- ⇒ **Adapter les modes d'urbanisation aux spécificités des communes.** Le SCOT doit veiller à ajuster les objectifs de développement aux capacités d'accueil des communes. Garantir un développement équilibré et pérenne et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
  
- ⇒ **Valoriser le cadre de vie remarquable et sa sobriété territoriale.** Préserver et mettre en valeur la diversité des paysages du territoire. Valoriser les espaces de la trame verte et bleue pour protéger le cadre de vie remarquable du territoire. Economiser et gérer les ressources locales de manière durable. Poursuivre le développement des énergies renouvelables

Par ailleurs, le SCOT Sud Vendée Littoral prévoit d'intégrer d'ores et déjà les règles du **SRADDET** en cours d'élaboration à l'échelon régional.

Afin de transcrire les objectifs et les orientations du SCOT en termes d'aménagement et doter Sud Vendée Littoral d'un document d'urbanisme répondant aux différents enjeux du territoire, la Communauté de Communes prescrira un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** à l'échelle des 44 Communes qui la composent à la fin de l'année 2021.

Cette élaboration sera relativement longue du fait de l'étendue du périmètre et de la complexité du territoire en termes d'aménagement. Afin de ne pas freiner le développement du territoire, certaines procédures d'évolutions de document d'urbanisme communaux pourront être menées à la marge pendant cette élaboration.

#### **Indicateurs :**

Cf annexe n°5



## *Annexe 2 – CRTE – 1 – Stratégie de transition écologique*

### **Action n°2 : Améliorer la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la gestion et la qualité de l’eau, de l’air et de la biodiversité**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 3 « S’engager pour demain »

Objectif 1: Être bon gestionnaire des espaces et des ressources

Cette fiche action a pour objectif de répondre aux enjeux liés au changement climatique et a son impact sur la qualité de l’eau, de l’air et de l’environnement.

Le recul du trait de côte et les inondations associées supposent une autre implantation des activités humaines, plus précautionneuse ; les canicules imposent de repenser l’aménagement urbain ; la sensibilité du vivant aux températures exige des transformations de nos systèmes de cultures agricoles ; la raréfaction de l’eau potable nécessite des besoins d’investissement dans la gestion durable de l’eau et la protection de la ressource.

La pollution de l’air a un impact significatif sur la santé humaine à court et à long terme. Des dispositifs de surveillance et d’amélioration de la qualité de l’air sont nécessaires (ces actions seront traitées dans le cadre du PCAET, en cours d’élaboration).

#### **Description de l’action :**

**Mettre en œuvre la compétence GEMAPI qui a été déléguée aux deux syndicats, SMVSA, SML**

**Assurer le financement des travaux relatifs à la protection contre les inondations et submersion marine et fluviale (financement assuré par la taxe GEMAPI)**

En 2018, la restauration du barrage du Braud et le renforcement des digues littorales à La Faute-sur-Mer ont été réalisées. En 2019, de nouvelles actions ont été engagées, en prévention du risque d’inondation, par des travaux de renforcement des digues à La Faute-sur-Mer (digue Ouest, Vieilles Maisons), à L’Aiguillon-sur-Mer (Muret Merlon) et à La Tranche-sur-Mer (cordon dunaire du Rocher).

**Soutenir les actions de reconquête de la qualité de l’eau et de restauration des milieux aquatiques** dans le cadre des CTEau (GEMAPI) comme celui du Lay 2022-2024, porté par le syndicat du Lay.  
Mettre en œuvre les actions du CTEau Auzance-Vertonne 2020-2022.



### **Préserver la ressource en eau :**

Sur le plan quantitatif, l'enjeu est d'économiser l'eau et de mieux la partager, et ainsi de déterminer des usages compatibles à moyen et long terme, avec la ressource disponible. Les orientations principales visent à favoriser les changements de comportements, lutter contre les fuites, favoriser la réutilisation des eaux non conventionnelles (l'eau de pluie par exemple), traitement des eaux usées.

Sur le grand cycle de l'eau, des actions sur la restauration écologique des milieux ou les aires protégées sont à programmer.

Sur le petit cycle de l'eau, les enjeux sont la remise en état des réseaux d'assainissement, ainsi que des réseaux d'eau potable.

Des actions seront définies et mise en œuvre dans le cadre du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) avec l'aide du SMVSA et du SM Bassin du Lay.

### **Intégrer la gestion et l'anticipation des risques aux réflexions urbaines**

- Préserver les personnes et les biens des risques divers tout en poursuivant le développement au travers de nouveaux modes d'urbanisation et de construction
- Diminuer les risques d'inondation en limitant les vitesses de ruissellement et de transfert des flux, en favorisant la restauration des cours d'eau et de leurs zones humides en gérant au mieux les canaux du marais Poitevin.
- Identifier les zones naturelles d'expansion des crues figurant dans les atlas de zones inondables, afin de les préserver de tout aménagement faisant obstacle à leurs fonctions
- Faire connaître et prendre en compte les plans de prévention des risques, notamment les territoires à risque important d'inondation (PPRL, PPRI)
- Actions à prévoir sur les années à venir conformément aux plans envisagés par les syndicats de bassins et notamment dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) qui doit être élaborée à l'échelle du TRI (territoire à risque d'inondations) de la Baie de l'Aiguillon (en cours d'élaboration).
- Accompagner les communes dans le cadre des plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Mener une réflexion sur le trait de côte dans les secteurs soumis au risque d'érosion (communes littorales) dans le cadre de l'amélioration de la connaissance sur les risques littoraux

### **En matière d'assainissement :**

Développer une réflexion avec Vendée Eau dans le cadre de la prise de compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Réalisation d'une étude diagnostic de l'assainissement collectif sur le territoire en 2019 portée par Vendée Eau qui sera suivie d'une seconde phase pour une analyse de transfert de la compétence assainissement auprès de Vendée Eau. Des études de réseaux seront nécessaires pour établir un état des lieux des infrastructures.



Réaliser/poursuivre les études de transfert de compétence assainissement (et pluvial le cas échéant)

Réaliser/actualiser les études diagnostiques et schéma directeur assainissement

Maintenir les systèmes d'assainissement aux normes vis-à-vis de la directive ERU et du Sdage LB et réduire les flux de pollution rejetés par les Systèmes d'assainissement prioritaires comme Ste Hermine.

Finaliser la mise aux normes des équipements d'autosurveillance des systèmes d'assainissement

Poursuivre la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement (réseaux et stations)

Réduire l'imperméabilisation des sols en facilitant la gestion intégrée des eaux pluviales

Prendre en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme en vue d'une gestion intégrée des eaux pluviales

**S'engager dans une démarche active d'amélioration des infrastructures d'assainissement collectif et non collectif afin d'améliorer la qualité des eaux souterraines, des cours d'eau et la qualité des eaux de la Baie de L'Aiguillon-sur-Mer avec un enjeu environnemental mais aussi économique à travers les activités de conchylicultures et de mytiliculture**

**Accompagner les communes du territoire sur les études d'assainissement collectif et de remise aux normes**

Engager/poursuivre les diagnostics de consommation d'eau potable dans les bâtiments publics (écoles, complexes sportifs, centre technique, ...) afin d'engager des économies d'eau et communiquer auprès des usagers

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Cf Annexe 5



## Annexe 2 – CRTE – 1 – Stratégie de transition écologique

### Action n°3 : Préserver et valoriser les paysages qui font l'identité du territoire, préserver et régénérer la biodiversité du territoire

#### Référence au Projet de Territoire :

Ambition 3 « S'engager pour demain »

Objectif 1: Être bon gestionnaire des espaces et des ressources et

Objectif 2: Devenir un territoire écoresponsable

#### Description de l'action :

**Préserver et mettre en valeur les espaces identitaires identifiés dans le SCoT: le paysage de marais au centre du territoire, le territoire de bocage au nord, les paysages ouverts de la plaine agricole, le paysage du littoral**

Nouer des partenariats avec les gestionnaires tels que le Conservatoire du Littoral, le Parc régional du Marais Poitevin, pour favoriser la préservation et la mise en valeur de ces espaces (patrimoine identitaire, historique, hydraulique et maritime)

Le territoire de Sud Vendée Littoral est couvert majoritairement par le **parc régional du Marais Poitevin**, 26 communes sont concernées. Le marais littoral débouche dans la baie de l'Aiguillon :

- Proches de l'océan, les marais desséchés sont poldérisés (paysages ouverts, prairies et vastes cultures)
- Les marais mouillés inondables par crues ou engorgement sont structurés par un réseau de canaux

La richesse naturelle du territoire est encadrée par plusieurs périmètres de protection :

- ⇒ **3 réserves naturelles nationales** : la baie de l'Aiguillon (RNN 130), la casse de la belle Henriette (RNN 174), le marais communal de Saint Denis du Payré – Michel Brosselin (RNN 33)
- ⇒ 2 réserves naturelles régionales sur 2 Communes
- ⇒ 5 sites **NATURA 2000** répartis sur 28 communes
- ⇒ 4 arrêtés de protection de Biotope sur 3 Communes
- ⇒ 18 espaces naturels sensibles sur 12 Communes

Des **ZNIEFF** (zones naturelles d'intérêt écologiques faunistiques et floristiques) de type 1 sont également présentes sur 31 Communes et de type 2 sur 38 communes du territoire. Ces zones se concentrent essentiellement sur le marais poitevin et les zones littorales.



Des opérations (menées par les différents acteurs du territoire : gestionnaires des réserves naturelles, Parc, associations d'environnement, collectivités, ...) visant à préserver ces espaces seront soutenues, telles que :

- L'acquisition de parcelles en périphérie de ces espaces afin de conforter la préservation de ces milieux (par du pâturage en gestion extensif, une gestion hydraulique et écologique optimisée)
- L'aménagement des accès à ces sites afin de les sécuriser pour les visiteurs, tout en respectant l'environnement (faune/flore)
- Programme de lutte contre la maladie des frênes,
- Programme de lutte contre les espèces invasives (ragondins, jussies, baccharis, renouées, ...)
- L'installation de supports pédagogiques pour informer et sensibiliser sur les caractéristiques de ces milieux
- L'organisation de visites de découverte et de sensibilisation, d'animations (au sein des maisons du Parc, des réserves naturelles, ...)

Participer à la déclinaison locale de la **stratégie nationale des aires protégées** (art 215 de la loi Climat et R)

**Un atlas du patrimoine naturel** a été réalisé en 2019-2020, en lien avec le CPIE Sèvre et Bocage.

**Un inventaire des haies** a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Pays de Sainte Hermine.

Ces travaux seront à poursuivre et à inclure dans le cadre du PLUI de la communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Actions de **replantations de haies**

**Développer des actions de sensibilisation** afin de mieux faire connaître les ressources naturelles locales et leurs interactions pour mieux les protéger (en lien avec le plan d'actions du PCAET et des programmes éducatifs enfance-jeunesse)

**Accompagner la transition verte du territoire**

Un programme d'accompagnement des communes vers l'arrêt des produits phytosanitaires sur les espaces communaux a été organisé par la CCSVL dans le cadre du Contrat Régional du Bassin Versant du Lay. Ce programme intitulé « Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages » a été initié en 2018 et s'est focalisé sur l'arrêt des pesticides pour l'entretien des cimetières. 37 communes du territoire ont signé la charte d'engagement « zéro pesticide » initié par la CCSVL et 18 communes se sont engagées à travailler sur un entretien vertueux des cimetières. Deux cimetières test (Rosnay et Luçon) ont fait l'objet d'un accompagnement poussé et d'une formation spécifique des agents municipaux



en lien avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Sèvre et Bocage (CPIE), le Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole (CFPPA).

L'action s'est terminée en 2021 par un évènement de clôture et de remise des éléments de communication suite à cette démarche d'engagement. D'autres opérations s'inscriront dans la continuité de cette action dans le cadre du plan d'actions du PCAET.

D'autres actions pédagogiques d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pourront avoir lieu dans ce cadre et en lien avec les thématiques du Plan Climat en Sud Vendée Littoral.

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## Annexe 2 – CRTE – 1 – Stratégie de transition écologique

### Action n°4 : Elaborer et mettre en œuvre des documents de planification stratégiques pour réussir la transition énergétique et climatique

#### Référence au Projet de Territoire :

Ambition 3 : S'engager pour demain

Objectif 2 : Devenir un territoire écoresponsable

#### Description de l'action

##### Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Permettre la réduction de la facture énergétique et la création d'emploi à travers la rénovation énergétique de l'habitat, l'économie circulaire, le développement des énergies renouvelables, etc. ;
- Soutenir et valoriser les projets agissant sur l'empreinte carbone du territoire : substitution d'énergie fossile, méthanisation, transport avec le BIOGNV et l'électrique, l'alimentation en circuit court, etc.
- Réduire la production de déchets,
- Lutter contre le gaspillage

**Le PCAET est en cours d'élaboration.** Les phases de diagnostic et de définition des enjeux ont été présentées en conférence des Maires le 8 février 2021 et également auprès des membres du conseil de développement en Mai 2021.

Des outils de communication ont été élaborés (charte graphique, affiches, ...). Un show scientifique a été organisé au théâtre du Millandy à Luçon afin de sensibiliser le grand public au changement climatique et à la montée du niveau des océans. Il a été le point de départ de la Communication sur le lancement de notre PCAET à l'échelle du territoire

Les phases d'identification des objectifs et axes stratégiques du PCAET sont en cours. Elles prendront en compte la Loi Climat et Résilience promulguée le 2 août 2021. Des ateliers de travail avec les élus, membres du conseil de développement et acteurs du territoire sont organisés pour identifier collectivement les axes stratégiques du PCAET. Des ateliers spécifiques sont également organisés avec les acteurs du monde agricole en partenariat avec la chambre d'agriculture.

D'autres ateliers de travail suivront après l'été 2021 pour travailler sur le plan d'action et identifier les actions prioritaires à déployer au sein du PCAET pour les 6 années à venir.

Une réflexion va s'engager avec l'ensemble des partenaires concernant le développement des énergies renouvelables du territoire en harmonie avec les questions paysagères et de biodiversité



(corridors écologiques notamment). Le PNR du marais poitevin ayant travaillé sur ces thématiques, sera largement inspirant dans les perspectives de développement du territoire sur cet aspect. Une carte d'étude du potentiel des énergies renouvelables, en lien avec les contraintes paysagères et écologiques du territoire, sera réalisée.

Les démarches relatives au développement des mobilités actives et alternatives sont traitées dans la fiche action 7.

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Des indicateurs spécifiques seront identifiés au sein des fiches actions du PCAET.

Un suivi d'avancement et de déploiement des actions sera organisé sous forme de tableau de bord.  
Un bilan à mi-parcours (3 ans) sera réalisé dans le cadre de la démarche réglementaire de suivi du PCAET.



## *Annexe 2 – CRTE – 1 – Stratégie de transition écologique*

### **Action n°5 : Améliorer la gestion des déchets, développer l'économie circulaire pour favoriser le réemploi, lutter contre le gaspillage**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 3 : S'engager pour demain

Objectif 2: Devenir un territoire écoresponsable

#### **Description de l'action :**

**Elaborer et mettre en œuvre un Plan déchets à l'échelle du territoire intercommunal sur les 5 années à venir (2019 – 2023) :** le Plan déchets, lancé en 2020, devrait être finalisé au cours de l'année 2021.

A travers ce plan déchets, plusieurs actions seront déployées :

- L'harmonisation du mode de financement de la gestion des déchets au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- L'harmonisation des fréquences de collecte sur les différents zonages du territoire (littoral, rétro littoral, urbain, rural) et généralisation d'une « collecte incitative » tous les 15 jours pour les ordures ménagères résiduels hors période estivale
- La mise en œuvre de la Tarification Incitative à l'horizon 2024 / 2025 permettant de réduire les volumes d'ordures ménagères résiduels au profit du tri sélectif et de la valorisation matière
- Le « verdissement » de la commande publique au regard de la production et de la gestion des déchets
- La mise en œuvre d'un contrôle d'accès au sein de nos 11 déchetteries pour limiter les apports extérieurs au territoire et optimiser le fonctionnement de nos déchetteries (facturation des professionnels...)
- Le lancement d'une étude de rationalisation de nos déchetteries et de faisabilité de création d'une recyclerie/ressourcerie/matériauthèque à l'échelle du territoire
- Le développement de partenariats avec des entreprises et/ou associations de réinsertion ou de bénévoles pour développer le réemploi, la réutilisation et la valorisation des objets et matériaux arrivants au sein de nos déchetteries
- La création d'un Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et le lancement d'une Démarche Territoriale Economie Circulaire et Déchets (DTECD) à travers un Contrat d'Objectif déchets et économie circulaire (CODEC)



Une stratégie d'économie circulaire territoriale (diagnostic et plan d'actions) a été élaboré en groupement avec la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral et en partenariat avec l'ADEME (financement d'un chargé de mission mutualisé entre les 2 EPCI). Ce travail a permis d'identifier un certain nombre d'actions autour de la gestion des déchets (collecte, tri et traitement, biodéchets, gaspillage alimentaire, compostage, filières spécifiques à enjeu local...) et du développement durable (éco-conception, réemploi et réutilisation, économie de la fonctionnalité, mutualisation, circuits courts, économie Sociale et Solidaire, écologie industrielle Territoriale, commande publique durable ...). Il reste à identifier les actions prioritaires à déployer sur la période 2022-2026.

### **Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

#### **Indicateurs :**

- Evolution des Tonnages d'ordures ménagères résiduels produits à l'échelle du territoire
- Evolution des Tonnages de déchets triés à l'échelle du territoire (emballages, verre, papiers, filières de tri en déchetteries)
- Déploiement du tri à la source des biodéchets pour les professionnels « métiers de bouches » et restaurations collectives
- Suivi des tonnages de déchets valorisés à travers le réemploi et la réutilisation au sein de recycleries/ressourceries/matériauthèque et à travers les partenariats avec des entreprises ou associations de réinsertions ou de bénévoles



## Annexe 2 – CRTE – 1 – Stratégie de transition écologique

### Action n° 6 : Développer la sobriété énergétique

#### Référence au Projet de Territoire :

Ambition 3 : S'engager pour demain

Objectif 3: S'inscrire dans les dynamiques écoresponsables locales et interrégionales

#### Description de l'action :

**Suivi et pilotage d'actions d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie notamment dans le patrimoine public, en lien avec les communes et le SYDEV, dans le cadre de la Loi Climat et Résilience.**

- Travail en partenariat avec le SYDEV sur le **programme « PILE : Priorisation des Investissements Liés à l'Énergie »** permettant de suivre et analyser les consommations énergétiques des bâtiments Communautaires mais aussi des bâtiments communaux à l'échelle des 44 communes. Des ateliers de présentation de l'outil informatique mis à disposition seront organisés en 2021 avec les communes pour leur permettre d'identifier les bâtiments les plus énergivores et se projeter sur des programmes de réhabilitations (audits énergétiques, scénarii d'économies d'énergies, chiffrage des travaux...)
- Réalisation de **travaux de mise aux normes et de réhabilitation énergétique** des bâtiments publics (cf. liste de projets en annexe 3) : afin de réduire la consommation d'énergie, de développer des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles.
- **Optimisation et rationalisation des flottes de véhicules** : la Communauté de communes Sud Vendée Littoral vient d'acquérir 2 véhicules électriques avec bornes de rechargement pour le siège communautaire, en phase test, pour sensibiliser les agents aux modes de déplacements et diminuer l'empreinte carbone pour les déplacements professionnels. Certaines communes du territoire ont remplacé leurs anciens véhicules utilitaires par des véhicules électriques ; et d'autres communes envisagent de le faire.

Un marché d'achat de **biocarburants** va être lancé par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour alimenter une majorité des camions de collecte des déchets ménagers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; ce qui permettra de diminuer de 60% l'empreinte carbone liée à cette compétence.

#### Innover sur l'efficacité énergétique/ Développer les énergies renouvelables :

Ces deux thématiques seront développées dans le plan d'actions du PCAET (cf. fiche action 4).



**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## Annexe 2 – CRTE – 1 – Stratégie de transition écologique

### Action n°7 : Encourager le développement des mobilités et modes de transports durables

#### Référence au Projet de Territoire :

- Ambition 2 : Conforter l'attractivité résidentielle
  - Objectif 1: Favoriser l'accueil de nouvelles populations
- Ambition 3 : S'engager pour demain
  - Objectif 2: Devenir un territoire éco-responsable

#### Description de l'action :

La Communauté de Communes a décidé en mars 2021 de **prendre la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité »**. Cette prise de compétence est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Dans ce cadre, le territoire va réaliser **un plan de mobilité simplifié**, outil de planification pour les autorités organisatrices de mobilité en milieu rural.

**Réaliser une étude pour renforcer la mobilité** sur le territoire mais aussi depuis et vers les territoires voisins, en lien avec la loi Climat et Résilience d'Août 2021. et les évolutions du "plan vélo" développé par l'État (avec notamment l'AAP « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables »).

**Expérimenter une offre de Transport à la Demande (TAD)** : cette démarche expérimentale est engagée dans le cadre des échanges avec la Région des Pays de la Loire sur la thématique de la Mobilité

**Agir pour le maintien et le développement du transport ferroviaire** : les élus de la communauté de communes ont soutenu la réhabilitation de la ligne SNCF Nantes-Bordeaux par La Rochelle et souhaitent que de nouveaux arrêts soient mis en place, tels qu'à Nalliers.

Le développement de la **circulation multimodale** à partir de la gare ferroviaire de Luçon est en cours d'étude.

**Mettre en accessibilité et en sécurité** les points d'arrêts des transports collectifs (gare, arrêts bus, zones de covoiturage)

#### Favoriser la mobilité partagée sur le territoire

- Développer le covoiturage de proximité dans une perspective d'aménagement, de développement durable et de cohésion sociale par le biais d'une adhésion à une plateforme mutualisée sur le grand Ouest



### **Développer la mobilité électrique en lien avec les partenaires de Sud Vendée Littoral (bornes électriques pour les véhicules automobiles, parc de vélos électriques)**

#### **Promouvoir le transport solidaire pour favoriser la mobilité des publics éloignés et en difficultés**

En Sud Vendée Littoral, l'aide à la mobilité pour l'insertion professionnelle est un enjeu essentiel pour encourager l'emploi et stimuler l'économie du territoire. Pour y répondre, une **Plateforme d'aide à la mobilité** gérée par l'association Ateliers Méca Sud Vendée a vu le jour en 2018, avec le soutien de la Communauté de communes depuis sa création. Les antennes des Ateliers Meca Sud Vendée sont implantées à Sainte-Hermine, Luçon et Chaillé-les-Marais.

Actuellement, une **étude de faisabilité est en cours pour l'implantation d'un garage solidaire** sur la ville de Luçon, en lien avec l'association Atelier Meca.

Une association pour les transports solidaires s'est mise en place, à l'échelle du territoire, depuis 2017 : accompagner la communication et faciliter le lien avec l'échelon communal du transport solidaire pour accroître son accès aux personnes isolées, éloignées et en difficultés

#### **Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité rurale et un schéma directeur des déplacements actifs cyclables à l'échelle du territoire**

Pour développer l'itinérance et les loisirs « non motorisés » sur son territoire, la Communauté de communes a engagé la définition et l'adoption d'un « schéma directeur des déplacements actifs » en 2019, pour l'ensemble du territoire.

Cette démarche s'accompagne d'une réflexion sur la définition de l'intérêt communautaire pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables et sentiers de randonnée.

#### **Poursuivre le développement des circulations douces et une politique d'investissement en équipements et infrastructures dédiés tels que :**

- Réalisation de stationnements sécurisés pour les vélos (en gare, dans les établissements et lieux publics)

- Mise en place de dispositifs de prêts ou de location de vélos

- Réalisation d'aménagements cyclables sécurisés (pistes, voies vertes, ...)

#### **Sensibiliser la population à l'écomobilité**

En septembre 2019, la Communauté de communes a organisé une 1<sup>ère</sup> journée de sensibilisation d'information à destination du grand public dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité et de la seconde édition de « Pays de la Loire Energie Tour ». Cette journée de sensibilisation à la transition énergétique a proposé des ateliers de présentation des motorisations alternatives, des essais de véhicules alternatifs (vélos, voitures...), la découverte de solutions et d'infrastructures existantes en matière de mobilité (train, bus, covoiturage...).



La CCSVL participe chaque année au « Défi mobilité » en partenariat avec l'ADEME et Alisée. Ce défi mobilité est proposé à l'ensemble des agents de la collectivité mais aussi auprès des entreprises et établissements scolaires afin de les sensibiliser à l'utilisation d'autres modes de déplacement pour venir au travail ou à l'école

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## Annexe 2 – CRTE – 2 – Stratégie de développement économique

### Action n°8 : Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Sud Vendée Littoral

#### Référence au Projet de Territoire :

Ambition 1 : Transformer le potentiel économique

Objectif 1 : Inscrire Sud Vendée Littoral dans la dynamique économique interrégionale

#### Description de l'action :

Une étude de stratégie de développement économique a été réalisée en 2019-2020, afin de définir les priorités du développement économique sur le territoire. Le projet de territoire de Sud Vendée Littoral pose deux objectifs afin de transformer le potentiel économique du territoire :

- Inscrire Sud Vendée Littoral dans la dynamique économique interrégionale
- Stimuler et renforcer la dynamique du développement économique

Le territoire souhaite conforter les points d'accroche économiques locaux en lien avec les grandes dynamiques régionales (Nouvelle Aquitaine/Pays de la Loire), dans le cadre **du parc d'activités économiques du Vendéopôle et de l'ensemble de ses zones d'activités économiques**. Le Schéma de Cohérence Territoriale privilégie un développement industriel, artisanal, commercial d'envergure autour de **l'axe Nord-Est/Sud-Ouest** du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté de Communes souhaite agir sur trois grands axes :

- 1) **La création d'équipements indispensables au développement et à l'attractivité économiques du territoire**

Une **offre foncière et immobilière** pour permettre le développement sur le territoire des entreprises déjà présentes et l'accueil de nouveaux arrivants.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes mène une **étude sur la requalification des zones d'activités économiques en cours de commercialisation**. La Collectivité souhaite améliorer son offre foncière économique tout en **optimisant la gestion de l'espace**. Une attention particulière est portée sur l'optimisation de la configuration des lots, le niveau d'équipement, la réponse aux attentes des prospects. Cette réflexion portée par la Communauté de Communes s'intègre dans le cadre de sa **stratégie globale de développement économique** et dans une **logique d'aménagement durable** du territoire.

En parallèle, une étude similaire est menée sur le parc d'activités économiques du Vendéopôle Sud Vendée Atlantique. Cet espace stratégique pour la Communauté de Communes bénéficie d'un emplacement privilégié en bordure de l'autoroute A83 et à la sortie de l'échangeur à Sainte



Hermine. Une réflexion est portée sur l'aménagement du parc d'activités, dans une **logique de gestion économe de l'espace**. Cette étude permettra à la Communauté de Communes de redéfinir la **politique de commercialisation** du parc d'activités. En complément, des **travaux de renforcement des réseaux** seront menés afin de répondre aux besoins des prospects.

En parallèle, la Collectivité souhaite redéfinir une politique tarifaire pour l'ensemble de son foncier économique, cohérente avec l'armature des zones d'activités économiques.

**Le désenclavement numérique du territoire** par des opérations de montée en débit et le **déploiement de la fibre à l'abonné pour les particuliers et le monde économique**

Dans le cadre du programme d'investissement ambitieux de Vendée Numérique (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vendée de 2014 à 2020 et de 2020 à 2025), une couverture de la fibre à l'abonné à hauteur de 100% sur le territoire de Sud Vendée Littoral est visée à l'horizon 2025, soit 32 710 prises FTTH à fibrer sur le territoire, pour un montant prévisionnel d'investissement de la Collectivité de 5,7 millions d'euros.

**Des dispositifs d'accueil et d'accompagnement** pour favoriser **l'esprit entrepreneurial** (coworking, pépinière d'entreprise ...).

La Communauté de Communes dispose actuellement **d'ateliers relais**, principalement sur le parc d'activités économiques du Vendéopôle Sud Vendée Atlantique et sur la ville de Luçon. La **construction de deux ateliers relais complémentaires** est actuellement en cours sur le parc d'activités économiques du Vendéopôle Sud Vendée Atlantique.

En parallèle, la Communauté de Communes lance une assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier la **requalification d'un ensemble immobilier** sur ce même parc d'activités économiques, afin de disposer d'une **offre de location tertiaire multi format**. Cette offre se déclinerait selon plusieurs formules : des **bureaux de passage (coworking)**, des **bureaux pour des locations de courte durée**. Cette action cible les entreprises, les travailleurs indépendants, les travailleurs nomades, les porteurs de projets/les créateurs d'entreprises.

Cet espace serait une **première étape** et préfigurerait la mise en œuvre d'un **lieu totem (pépinière d'entreprises, incubateur) dédié aux acteurs économiques et situé sur la ville de Luçon**. Un lieu regroupant tous les services, favorisant les synergies entre les différents acteurs économiques, soutenant l'esprit entrepreneurial et favorisant la visibilité de l'action de Sud Vendée Littoral.



## Des dispositifs d'aides financières en faveur des entreprises

Un **programme d'aides à l'immobilier d'entreprise**, en lien avec l'intervention de la plateforme d'initiative locale du Sud Vendée IVTL, a été mis en place de 2017 à 2020.

Un nouveau dispositif d'aides est actuellement en cours d'élaboration. Il poursuit deux objectifs distincts :

- Un premier régime d'aide qui cible les **PME** et qui favorise la **création d'emplois et de nouvelles activités**, le **développement de projets structurants**, la **réhabilitation de friches industrielles**
- Un second régime d'aide qui cible les **TPE** et qui favorise **les investissements plus modestes**.

## 2) L'animation du territoire

Un des objectifs de Sud Vendée Littoral est d'améliorer **sa connaissance des acteurs économiques du territoire**, afin d'appréhender leurs difficultés, leurs besoins et leurs projets. Il doit **favoriser la mise en réseau**.

La Communauté de Communes est un des acteurs du **Conseil Local Emploi Formation et Orientation Professionnelle (CLEFOP) du Sud Vendée** et participe au développement d'actions favorisant le recrutement dans les entreprises du Sud Vendée. Ces actions visent à soutenir **l'emploi et la formation professionnelle**, dans le but de lever les freins d'accessibilité à l'emploi (pour certains publics éloignés de l'emploi et de la formation) et d'apporter des réponses aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises (favoriser l'apprentissage, l'alternance, la formation professionnelle et la recherche de l'adaptation emploi/compétences à travers le dispositif Parcours Emploi Compétences par exemple et qui misent sur la promotion des métiers en tension ...). **Promouvoir les dispositifs accueillant les jeunes en milieu rural**, tels que le dispositif Volontariat territorial en entreprise ou encore Volontariat territorial en Administration (VTA)

En parallèle, la Communauté de Communes porte directement des actions, tel que :

- **Son premier salon de l'emploi** organisé en 2019 qui a regroupé une quarantaine d'entreprises et recensé plus de 300 postes à pourvoir sur le territoire.
- La création d'une **plateforme sur le site internet de la Communauté de Communes** qui reprend l'exhaustivité **des offres d'emploi** sur le territoire. Cet outil permet aux demandeurs d'emploi d'accéder à des offres ciblées en fonction de leur profil.

## 3) La communication

La Communauté de Communes souhaite faire connaître son territoire et son offre économique. Dans ce cadre, la Communauté de Communes élabore actuellement des supports de communication et souhaite participer ou organiser des événements.

Une démarche de **marketing territorial** a également été lancée par la Communauté de Communes et



viendra nourrir et conforter les actions de communication de la Collectivité pour promouvoir son offre économique.

Enfin, la Communauté de Communes lance une action **d'harmonisation de la signalétique de l'ensemble de ses zones d'activités économiques** afin d'améliorer la visibilité de l'offre sur le territoire.

**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## *Annexe 2 – CRTE – 2 – Stratégie de développement économique*

### **Action n°9 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial afin de faire reconnaître notre territoire**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 1 : Transformer le potentiel économique

Objectif 1 : Inscrire Sud Vendée Littoral dans la dynamique économique interrégionale

#### **Description de l'action :**

##### **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial.**

Cette démarche a été lancée fin 2020, afin de positionner Sud Vendée Littoral pour se différencier vis-à-vis des autres territoires en affirmant sa différence, ses spécificités, et en déployant un plan d'actions pour les faire connaître.

La stratégie de marketing territorial est en cours de réalisation :

- Elaboration du diagnostic d'attractivité en concertation avec les acteurs-clés du territoire (présentation en conférence des maires fin mai 2021)
- Elaboration d'une stratégie ciblée en concertation avec les acteurs-clés du territoire (présentation en conférence des maires fin 2021)
- Elaboration du plan d'action (validation du plan d'action en instances communautaires, et réunion publique fin 2021- début 2022)

Les acteurs mobilisés sont des élus et agents intercommunaux, des membres du conseil de développement et des représentants de nombreux secteurs d'activité : tourisme, environnement, économie, enfance/jeunesse, santé, enseignement, Parc Naturel régional du Marais poitevin, chambres consulaires, etc.

Les premiers enjeux identifiés sont :

- Installer un discours fil rouge capable de rassembler toutes les communes (faire émerger des symboles, des totems, des éléments de reconnaissance ; définir des valeurs, un positionnement, des messages-clé... ; construire un discours impactant et fédérateur)
- Construire une image et une notoriété pour le territoire (se doter des moyens nécessaires pour activer les bons leviers de notoriété ; mener une réflexion sur la stratégie digitale du territoire pour l'adapter aux attentes des cibles)
- Travailler l'expérience touristique du territoire (créer des parcours sur le territoire, identifier les lieux, les événements capables de relier les territoires ; enrichir l'offre sur le territoire en phase avec les nouvelles tendances touristiques)



- Fédérer l'ensemble des acteurs autour de la démarche (mobiliser localement – et véritablement – autour de la marque pour bénéficier d'un portage plus massif à l'intérieur du territoire et à l'exogène)
- Révéler les « lieux » de l'économie (il existe des sites à fort potentiel mais dont le marketing de l'offre reste à construire : Vendéopôle, entrée de Luçon, etc.)
- Concilier cadre de vie et lieux pour entreprendre (accueillir les nouvelles façons de travailler, de vivre et d'entreprendre : télétravail, entrepreneuriat, nouvelles mobilités, etc.)

Concernant la communication, la Communauté de communes a déjà initié plusieurs initiatives :

- Des supports print ont été créés (guides pratiques, magazines, brochures, ...) ainsi que des supports numériques (site Internet, comptes Réseaux Sociaux)...
- Une charte de communication est en construction pour rendre lisibles les modalités de communication de la Communauté de Communes, et rendre attractive l'identité de la Communauté de communes sur les événements qu'elle organise ou soutient.
- Une réflexion est engagée pour réorganiser les modalités d'accueil de l'utilisateur sur les sites de la Communauté de communes et ainsi « qualifier » les points d'accueil du territoire.

**Autres actions satellites identifiées :**

**Créer un réseau des ambassadeurs du territoire** (habitants, acteurs du territoire dont les communes)

**Créer une ou des actions emblématiques de valorisation du territoire** (ex : trophée des entreprises/Olympiades 2024 liées à Terre de Jeux 2024 – projets pilote liés à la petite enfance (éveil et langage)

**Réaliser la signalétique des zones d'activités de manière différenciée.** Afin d'améliorer la lisibilité des zones d'activités économiques, il est prévu la mise en œuvre d'une signalétique qui tiendra notamment compte de l'armature des zones sur le territoire.

**Réaliser des outils de communication dédiés au développement économique et à la promotion des capacités d'accueil**

**Développer une communication positive et ambitieuse au niveau national**

**Amplifier la présence de Sud Vendée Littoral sur les réseaux sociaux**

**Créer et moderniser les moyens et supports de communication de Sud Vendée Littoral** (en s'aidant des réseaux d'influenceurs et créateurs de tendance)



## Indicateurs :

### Evaluation quantitative :

- nombre de partenaires ayant rejoint la démarche marketing
- nombre d’implantations sur le territoire suivant les cibles identifiées (entreprises, professionnels de santé, du tourisme, etc.)
- impact sur les réseaux numériques
- nombre de visiteurs
- nombre de billets achetés
- nombre d’ambassadeurs
- mentions dans la presse
- ...

Evaluation qualitative : citations, extractions de contenus collectés au plus près des actions menées, etc.



## Annexe 2 – CRTE – 2 – Stratégie de développement économique

### Action n°10 : Créer les conditions de coopération et de dialogue pour favoriser l'emploi et la formation professionnelle

#### Référence au Projet de Territoire :

Ambition 1 : Transformer le potentiel économique

Objectif 1 : Inscrire Sud Vendée Littoral dans la dynamique économique interrégionale

#### Description de l'action :

##### Lancer des actions en faveur du recrutement dans le cadre du Conseil Local Emploi Formation et Orientation Professionnelle (CLEFOP) du Sud Vendée

- Continuer la dynamique engagée par la CCSVL avec le salon de l'emploi : un 1<sup>er</sup> Salon de l'emploi, 40 entreprises rassemblées, a été organisé par Sud Vendée Littoral le 13 juin 2019, avec plus de 300 postes à pourvoir sur le territoire
- Créer une page emploi sur le site internet : diffusion sur le site internet de la CCSVL des offres d'emploi des entreprises du territoire
- Faire connaître les dispositifs du Plan "1 jeune 1 solution", afin de mobiliser différents leviers comme les aides à l'apprentissage ou à la formation professionnelle

**Soutenir l'emploi et la formation professionnelle**, dans le but de lever les freins d'accessibilité à l'emploi (pour certains publics éloignés de l'emploi et de la formation) et afin de résoudre les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises et qui impactent leur développement : en soutenant des actions qui favorisent l'apprentissage, l'alternance, la formation professionnelle et la recherche de l'adaptation emploi/compétences (à travers le dispositif Parcours Emploi Compétences par exemple) et qui misent sur la promotion des métiers en tension.

**Promouvoir les dispositifs accueillant les jeunes en milieu rural**, tels que le dispositif Volontariat territorial en entreprise ou encore Volontariat territorial en Administration (VTA)

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

#### Indicateurs :

Cf annexe 5



## Annexe 2 – CRTE – 2 – Stratégie de développement économique

### Action n°11: Promouvoir et valoriser le patrimoine

#### Référence au Projet de Territoire :

Ambition 1 : Transformer le potentiel économique

Objectif 1 : Inscrire Sud Vendée Littoral dans la dynamique économique interrégionale

#### Description de l'action :

**Engager une réflexion autour d'une labellisation Pays d'art et d'histoire, et à plus long terme la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).** La première phase, diagnostic et recensement du patrimoine, est en cours à l'échelle des 44 communes.

**Restaurer et mettre en valeur le patrimoine local** afin de favoriser l'attractivité du territoire, et de conserver son identité. De nombreux projets de restauration d'églises, de lavoirs, de murets de pierres sèches seront menés sur la période 2022-2026 (cf. tableau des projets communaux en annexe 6)

L'Etat participe également à la valorisation du patrimoine, comme par exemple sur la cathédrale de Luçon : cet édifice a été retenu dans le plan cathédrales de France Relance. Des subventions sont déjà validées, notamment dans le CPER 2021-2027 à hauteur de 680 000 € .

**Valoriser le patrimoine naturel spécifique au territoire** (exemple ornithologie, patrimoine hydraulique) par le développement de nouvelles offres touristiques (cf. fiche action 13)

**Coordonner, centraliser et renforcer la mise en cohérence des outils de communication sur le thème du patrimoine :** l'implant de panneaux RIS dans chacune des 44 communes de Sud Vendée littoral vise à participer à la construction d'une identité commune au sein de la collectivité créée en 2017.

**Favoriser le développement d'une politique culturelle** qui tienne compte du public éloigné de l'offre culturelle. La communauté de communes engagera prochainement une étude préalable qui déterminera les besoins et définira les objectifs de la réalisation d'un pôle culturel intercommunal (un pôle central au niveau de la ville centre, articulé avec des équipements rayonnant sur l'ensemble du territoire).

**Poursuivre la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle :** des actions culturelles, artistiques, sportives, ont été mises en place dans le cadre des IMS (Interventions en milieu scolaire). La mise en place du parcours « être et apprendre » permet un élargissement aux actions éducatives et de sensibilisation au patrimoine naturel, culturel et immatériel. Certaines



communes développent aussi des actions culturelles et ont des projets tels que les « Microfolies » à Saint Michel en l’Herm.

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## Annexe 2 – CRTE – 2 – Stratégie de développement économique

### Action n°12 : Valoriser les productions agricoles et de la mer, et développer l’approvisionnement local et durable

Ambition 1 : Transformer le potentiel économique

Objectif 1 : Inscrire Sud Vendée Littoral dans la dynamique économique interrégionale

#### Description de l’action :

**Préserver et soutenir l’agriculture sous toutes ses formes : polyculture, viticulture, élevage, cultures spécialisées, agriculture biologique, apiculture, etc., inscrits dans les programmes d’aménagement du territoire (PADD, PLUI)**

L’élaboration du plan d’actions du PCAET va permettre de mobiliser les acteurs locaux (agriculteurs, structures professionnelles agricoles et d’enseignement agricole, gestionnaires de l’alimentation en eau, associations d’environnement, ...) afin de définir les actions pertinentes au regard des enjeux du territoire et afin d’accompagner les acteurs dans la transition agricole vers des systèmes de production bas intrants, tels que

- Favoriser le maintien de l’élevage,
- Favoriser les pratiques de captation du CO<sub>2</sub>,
- Accompagner la transition environnementale des exploitations agricoles (agroécologie, agriculture de conservation des sols, agriculture biologique, ...)
- Développer une approche agro-environnementale dans l’enseignement agricole afin d’adapter les pratiques aux changements climatiques
- Encourager les circuits courts de proximité :
  - o mettre en place des démarches et actions qui visent à promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l’environnement et à réduire les inégalités d’accès à une alimentation de qualité et durable.
  - o répondre aux objectifs de la loi EGALIM en matière de restauration collective : 50% de produits durables et 20% de produits biologiques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022/ produits issus du commerce équitable ou inscrits dans un PAT (projet alimentaire territorial) / démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire).
  - o soutenir l’investissement matériel afin d’équiper les cuisines collectives qui répondent aux objectifs de la loi EGALIM
  - o favoriser les initiatives alimentaires solidaires : épiceries solidaires, projets d’insertion professionnelle en lien avec l’alimentation durable



Poursuivre le **soutien à l'élevage extensif** dans les prairies naturelles du marais poitevin et dans les communaux en gestion collective, en lien avec le Parc Naturel du Marais Poitevin. Développer la communication autour de ces pratiques et sur les produits issus de ces élevages.

**Mettre en avant les savoir-faire locaux (viticulture, maraîchage, conchyliculture) dans les stratégies de communication et de marketing de Sud Vendée Littoral et de l'office de tourisme communautaire**

Sous le vocable « L'émotion des saveurs de la terre et de la mer » l'office de tourisme communautaire (SPL « sud Vendée littoral tourisme ») met en scène la promotion des productions agricoles originales et identitaires de Sud Vendée Littoral dans ses outils de communication et de promotion. De même, le label « Valeur parc naturel régional » est valorisé.

La stratégie de marketing territorial prendra également en compte cette dimension.

**Définir une stratégie de valorisation industrielle des productions agricoles sur le territoire, y compris les circuits courts en lien avec le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement**

Une étude a été lancée en 2020 sur l'ensemble du Sud Vendée afin de recenser les productions de la terre et de la mer ainsi que les entreprises qui valorisent ces produits. L'objectif est d'identifier le potentiel de transformations et de valorisations qui pourraient être réalisées en local et de développer ou conforter de nouvelles filières agro-alimentaires à partir des productions locales.

Dans le cadre du Plan Climat, un travail sera lancé en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ensemble des partenaires agricoles pour élaborer une stratégie et proposer des actions qui pourront répondre aux enjeux identifiés : quelle agriculture pour demain ? Comment adapter les pratiques agricoles dans le contexte du changement climatique ?

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## *Annexe 2 – CRTE – 2 – Stratégie de développement économique*

### **Action n°13 : Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de Sud Vendée Littoral**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 1 : Transformer le potentiel économique

Objectif 2: S'affirmer comme une destination touristique reconnue

**Le positionnement marketing de l'offre touristique de Sud Vendée Littoral** est en lien avec trois grands objectifs du projet de territoire :

- Affirmer Sud Vendée Littoral comme une destination touristique reconnue
- Devenir un territoire éco responsable
- Développer une approche globale des déplacements sur le territoire et vers les territoires voisins

#### **Description de l'action :**

L'exercice de la compétence Tourisme sur le territoire de Sud Vendée Littoral est répartie entre deux acteurs : **le service tourisme de la Communauté de Communes** et la **Société Publique Locale Sud Vendée Littoral Tourisme**.

La **Communauté de Communes** agit sur le développement et la gestion des itinéraires cyclables et pédestres, la signalétique identitaire.

La **SPL Sud Vendée Littoral Tourisme** poursuit des missions d'accueil et d'information des touristes, de promotion du territoire, fédère les acteurs locaux du tourisme, gère le musée « la maison du maître de digue » et organise un évènement annuel « les rencontres du patrimoine et de la création ».

La stratégie de développement touristique se construit en tenant compte des **atouts du territoire** :

- Un territoire à **l'environnement remarquable** : Parc National Régional du Marais Poitevin, Parc Naturel Marin estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, 3 Réserves Naturelles



Nationales et 1 Réserve Naturelle Régionale, une variété de paysages où l'élément « Eau » est très présent

- Très grande richesse **ornithologique**
- 37 Km de **plages de sable fin**
- 2 **ports** de plaisance
- Qualité de lumière et d'**ensoleillement**
- Du **patrimoine bâti** et des **jardins** remarquables
- 480 km d'**itinéraires cyclables**, dont le réseau de la Vélodyssée, Vélo Francette, Vendée Vélo
- 671 km d'**itinéraires pédestres**
- Des activités **sportives et de loisirs** sur tout le territoire

85% de la clientèle touristique de Sud Vendée Littoral est française et majoritairement en provenance des régions des pays de la Loire et Ile de France.

L'offre d'hébergement sur le territoire est constituée de 67% de **résidences secondaires** et 25% d'**hôtellerie de plein air**.

Au regard de ces différents éléments, Sud Vendée Littoral a décidé d'orienter sa stratégie de développement touristique vers un **positionnement centré sur la préservation de la qualité environnementale du cadre de vie : « une nature d'exception »**

Plusieurs axes de travail sont étudiés en lien avec le positionnement marketing du territoire :

- La **montée en qualité des hébergements** : classement « qualité tourisme », éco label environnemental « clef verte », prise en compte de cet objectif dans le régime d'aide à l'immobilier d'entreprise de Sud Vendée Littoral
- Réflexions sur le **développement de l'offre touristique** en lien avec le positionnement marketing

En parallèle, Sud Vendée Littoral élabore son **schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique (SADI)** afin de moderniser l'accueil touristique sur la destination tout en développant la consommation de l'offre touristique.

Une réflexion est en cours sur la réorganisation des bureaux d'accueil, en lien avec le projet de **réhabilitation du site « Vrignaud Kamok »** en partenariat avec la **ville de Luçon**. Sud Vendée Littoral souhaite déployer son **office de tourisme principal** dans ce lieu emblématique de sa ville centre. Ce projet d'envergure constitue la **clé de voute du schéma d'accueil** et permettrait de **déployer la stratégie de développement touristique** de la collectivité.

Le projet prévoit notamment la mise en œuvre d'**expositions temporaires** en lien avec le territoire, l'ouverture d'une **boutique** en partenariat avec des producteurs locaux. En parallèle, de **l'acquisition de mobilier** sur la même ligne marketing que l'office de tourisme principal permettrait de parfaire la cohérence entre nos différents offices.



Afin de parfaire la diffusion de l'information, Sud Vendée Littoral souhaite également **déployer une application de « conseil en séjour »** dans un premier temps dans les **offices de tourisme** puis dans un second temps **chez les hébergeurs** qui sont les premiers ambassadeurs du territoire.

Une action est également actuellement à l'étude sur le déploiement d'une **signalétique d'animation touristique** permettant de relayer l'offre du territoire.

Afin d'améliorer l'offre en itinéraires cyclables et pédestres, des actions sont également menées afin d'aménager **des aires d'accueil** sur quatre Communes en lien avec le **réseau de la Vélodyssée**. Un programme pluri annuel permettra également à Sud Vendée Littoral de parfaire la **signalétique et de jalonnement des itinéraires cyclables et pédestres** reconnus comme participant à l'offre touristique du territoire.

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## *Annexe 2 – CRTE – 2 – Stratégie de développement économique*

### **Action n°14 : Développer / Renforcer la silver économie**

**(Activités économiques au service des aînés, innovation tenant compte de l'avancée en âge et favorisant l'autonomie et l'accompagnement de la dépendance)**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 1 : Transformer le potentiel économique

Objectif 1 : Inscrire Sud Vendée Littoral dans la dynamique économique interrégionale

#### **Description de l'action :**

Dans le cadre de l'action sociale communautaire, nourrir la réflexion des élus, des professionnels des organismes de formation sur les **besoins des populations retraitées** installées ou s'installant sur le territoire, appréhender les **conditions favorisant l'autonomie** ou la dépendance dans toutes les dimensions du quotidien – habiter, se déplacer, vivre à domicile, être soigné ou accompagner les aidants.

Appréhender et définir l'incidence sur l'habitat, l'évolution ou l'aménagement spécifique du lieu de vie, de l'espace de de vie, les **nouveaux usages** et les **évolutions technologiques** et les **métiers émergents** (assistante de vie, infirmière asalée ou de pratiques avancées, télémédecine, nids des aidants, ...).

Appréhender la **filière d'emploi en lien avec les EHPAD** du territoire et les EMS et les acteurs du service à la personne dont les assistants de vie pour le maintien à domicile

#### **Mettre en place des actions intercommunales en direction des séniors (sports, santé, bien-être)**

La Communauté de communes organise déjà des ateliers liés à la Prévention Séniors

#### **Renforcer les actions de prévention collective seniors en lien avec les partenaires du territoire (habitat, numérique, lutte contre l'isolement, etc.)**

- Accessibilité aux services et réduction de la fracture numérique : cf. fiche action n°20
- Adaptation des logements : cf. fiche action Habitat n°15)

Orienter les séniors vers les partenaires et acteurs du logement et de l'adaptabilité de l'habitat. La problématique du maintien à domicile des séniors en permettant l'adaptation du logement est une des problématiques à traiter dans le plan local de l'habitat de Sud Vendée Littoral.

#### **Mettre en place des actions de sensibilisation aux métiers d'assistants de vie en lien avec les acteurs du territoire**



L'échelon territorial Sud Vendée Littoral et le service prévention séniors :

- Coordonner les actions de prévention seniors en veillant à une équité sur le territoire et en fonction des besoins identifiés ;
- Animer le partenariat en lien avec les professionnels de la prévention (partenaires départementaux et régionaux) ;
- Accompagner les partenaires dans la mise en place des actions (recherche de financements, ingénierie de projet, mise à disposition de moyens...) ;
- Porter des projets locaux spécifiques en lien avec les publics fragiles ;
- Assurer une veille concernant les évolutions des populations séniors ou dépendantes, opportunités en lien avec la prévention (conseils pour le développement de nouveaux services pour la population âgée, relais d'information sur les appels à projet et les actions innovantes...).

**Mettre en place des actions d'accompagnement identifiées dans le cadre du Contrat Local de Santé en lien avec les acteurs du territoire (cf. action 25)**

**Développer des modes de déplacements en adéquation avec les besoins des séniors du territoire :**  
cf. fiche action n°22

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

- Nombre d'installation de praticiens dans le cadre d'un exercice regroupé,
- Nombre d'actions de préventions portées par le service ou mis en cohérence et coopération avec les partenaires et de personnes participants aux ateliers
- Nombre de personnes dépendantes ou en perte d'autonomie écoutées pour la formulation des besoins
- Nombre d'évènements, actions, ateliers ou communication spécifiques proposés aux porteurs de projets (communautés de communes, communes, associations intervenant dans le champ de l'accompagnement de la dépendance, du handicap et de la perte d'autonomie) pour sensibiliser à comment bien vieillir en Sud Vendée Littoral



## *Annexe 2 – CRTE – 3 – Stratégie de cohésion de territoire*

### **Action n°15: Mettre en place une politique communautaire innovante en matière d’habitat favorisant la croissance démographique et améliorant le parcours résidentiel et œuvrant pour la rénovation énergétique du bâti.**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 2 : Conforter l’attractivité résidentielle

Objectif 1: Favoriser l’accueil de nouvelles populations

#### **Description de l’action :**

**Le Plan local de l’habitat (PLH) a été prescrit** en novembre 2020. Son élaboration débute en juin 2021 par une phase de diagnostic. Son approbation prévue fin 2023, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Une étude pré opérationnelle de l’opération programmée de l’habitat (OPAH) et de la plateforme territoriale énergétique (PTRE) doit être menée en parallèle de cette élaboration. Une réflexion est engagée sur la création d’un guichet unique de l’habitat qui permettrait de regrouper l’OPAH et la PTRE.

#### **S’inscrire dans les objectifs de développement de l’habitat fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et inscrits au Projet d’aménagement et de développement durable (PADD) :**

- Renforcer les centralités urbaines
- Assurer l’équilibre entre les espaces urbanisés et la nature
- Maintenir les structures urbaines originelles
- Améliorer la connaissance, préserver et valoriser le patrimoine bâti existant
- Préserver les espaces de nature en ville

#### **Développer une politique de l’habitat et de logement diversifiée et innovante**

- Augmentation de l’offre locative privée et sociale notamment pour les jeunes, les actifs arrivants, les professionnels de la santé et les séniors avec des logements au plus près des services
- Accompagner les ménages dans l’adaptation et la rénovation énergétique de leurs logements ;
- Diversifier l’offre de logement notamment en petite typologie et moins dense de type individuel groupé/petit collectif;
- Favoriser le renouvellement urbain notamment dans les centres et les anciens lotissements avec l’accès aux services ;



- Prendre en compte les contraintes environnementales dans les constructions futures (l'habitat résilient);
- Tendre vers une sobriété foncière pour les constructions futures;
- Apporter des solutions d'hébergement ou de logement adapté pour les populations dites spécifiques ou en difficulté (saisonniers, seniors, jeunes, Gens du voyage, ...);
- Accompagner les communes dans leurs projets comportant des opérations d'habitation;
- Conclure des partenariats pour animer cette politique de l'habitat.

**Soutenir la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre d'un programme d'aides, d'information et de conseil en rénovation énergétique auprès des habitants** (Cette thématique pourrait être traitée dans le cadre de l'OPAH ou la PTRE)

**Développer une réflexion sur l'adaptabilité des logements des seniors** : cette thématique pourrait être traitée dans le cadre de l'OPAH

**Développer l'offre d'habitation pour les saisonniers, et la rendre plus visible** : le recensement de cette offre sera fait de manière approfondie dans le cadre du diagnostic du PLH à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022

**Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier pour anticiper les besoins fonciers** (et permettant d'anticiper la future loi climat et résilience)

Cet observatoire devra être mis en place dans les 2 ans suivants l'approbation du PLH. Dans le cadre du marché relatif à l'élaboration du PLH, cette obligation a été anticipée. Une assistance pour la mise en place de cet observatoire a été prévue.

Un partenariat a été mis en place avec l'Organisme de foncier solidaire (nouvelle forme de propriété)

**Opérations communales recensées** : cf. tableau en annexe 6

#### **Indicateurs :**

- Bilan à mi-parcours et final des actions du PLH (production de logements, diversification de l'offre, consommation foncière...)
- Bilans annuels de l'OPAH et de la PTRE



## *Annexe 2 – CRTE – 3 – Stratégie de cohésion de territoire*

### **Action n°16 : Conforter et valoriser le maillage des équipements et des services du territoire autour et avec sa ville-centre**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 2 : Conforter l'attractivité résidentielle

Objectif 1: Favoriser l'accueil de nouvelles populations

#### **Description de l'action :**

**Renforcer la ville centre par le maintien des équipements, services, commerces structurants et la réalisation de nouveaux projets tels que**

- **Des équipements culturels structurants** (une étude préalable sera lancée prochainement)
- **La réhabilitation de l'Espace Vrignaud à Luçon** : pour y accueillir l'office de tourisme intercommunal et des espaces culturels (expositions permanentes, temporaires, ...)
- **Développer une réflexion pour l'émergence d'un équipement multifonction ou tiers-lieu** (concept non défini à ce jour)

**Accompagner les « Petites villes de demain »** (communes de Luçon et Mareuil sur Lay) dans les stratégies et opérations qu'elles vont développer afin de conforter leur positionnement et de développer leur attractivité. Cela se traduira notamment par la mise en place en partenariat avec l'Etat d'une opération de revitalisation de territoire (ORT).

**Maintenir une offre de proximité en équipements et en services assurant un maillage sur l'ensemble du territoire, en complémentarité avec la ville centre , et permettant aux petites communes rurales de maintenir voire de développer leur attractivité en redynamisant leur centre bourg:**

- Aller vers la **définition d'un schéma des services aux publics** à l'échelon de la CCSVL, grâce à l'identification des besoins au niveau des bassins de vie, afin d'étudier et de renforcer le maillage des services à la population (Accueils de loisirs, Ecole de musique intercommunale, Lecture publique, Relais d'assistantes maternelles, une programmation culturelle hors de murs, une réponse « France Service » à moins de 20 minutes de son domicile, etc.). Ce schéma visera également le renforcement de la **mise en cohérence de l'action publique** (équipements partagés, moyens humains partagés).



- Accompagner la restauration, mise en valeur, construction, extension de **bâtiments et équipements communaux à usage d'activités commerciales, de services de proximité, de développement touristique, sportif, culturel**. Ces projets s'inscriront dans une dynamique de transition écologique (avec un volet rénovation énergétique).
- Aménager, réhabiliter de bâtiments communaux et intercommunaux : mairies, siège de l'intercommunalité, ateliers techniques, équipements scolaires et périscolaires. Une attention sera portée également sur les projets améliorant la protection des espaces scolaires.
- **Initier un état de lieux des équipements sportifs** en lien avec la CRdS (conférence régionale du sport) pour accompagner les communes sur la cohérence et le maillage d'équipements sportifs au regard de la pratique sportive, son évolution et son organisation territoriale
- Construire un **équipement sportif mutualisé** entre le Département (collège de l'Île d'Elle) et les communes de l'Île d'Elle, La Taillée, Vouillé-les-Marais et Le Gué-de-Velluire
- Mettre aux normes **sécurité et accessibilité** des bâtiments et équipements publics
- Assurer des travaux de mise en conformité aux règles de **sécurité et d'hygiène** (dont travaux sur les ouvrages d'art)
- Etudier la mise en cohérence de l'action publique liée à la **lecture publique** par un schéma de lecture publique et renforcer la cohérence territoriale de la Communauté de communes, du département, des communes.

Au vu d'un schéma de la lecture publique (en cours d'élaboration) dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (CTL)

- o Réhabiliter la médiathèque tête de réseau à Luçon
- o Créer une médiathèque relais à Mareuil-sur-Lay-Dissais : projet lancé en 2019
- o Mettre en réseau les bibliothèques et développer le réseau avec les acteurs locaux

Pour que chaque habitant ait accès au livre à moins de 20 mn de son domicile, le déploiement du réseau des médiathèques et bibliothèques est lancé avec la première médiathèque-relais programmée à Mareuil-sur-Lay-Dissais (livraison programmée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022), avec pour mission de rayonner sur le bassin de vie mareuillais.

### **Renforcer la sécurité au quotidien**

Soutenir le développement de mesures en faveur de la sécurité des habitants : aménagements de sécurité, dispositifs de prévention.

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**



**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## *Annexe 2 – CRTE – 3 – Stratégie de cohésion de territoire*

### **Action n°17 : Conforter l'attractivité résidentielle du territoire**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 2 : Conforter l'attractivité résidentielle

Objectif 1: Favoriser l'accueil de nouvelles populations

#### **Description de l'action :**

Soutenir les **projets d'aménagement de centre-bourgs** qui améliorent la sécurité des déplacements, l'accessibilité aux commerces et services et qui qualifient l'espace public

Accompagner les projets de **requalification des espaces publics** qui visent le « Mieux vivre » et favorisent les échanges au niveau de la population : aires de loisirs, squares, places de village, ...

Elaborer l'**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** consécutivement à l'adhésion des villes de Luçon et de Mareuil au programme PVD

**Travailler en étroite collaboration avec le Conseil Départemental pour améliorer et désencombrer les axes routiers départementaux** en direction des pôles urbains, sécuriser la traversée des agglomérations et poursuivre les réflexions concernant les contournements routiers des communes (traversées de Sainte-Gemme-la-Plaine, Saint-Jean-de-Beugné, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Triaize, Saint-Michel-en-L'Herm)

**Valoriser les principales portes d'entrée du territoire** (signalétique directionnelle, signalétique de la ville-centre, des points d'intérêt) conformément à l'article 17 de la Loi Climat et Résilience.

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

#### **Indicateurs :**

Cf annexe 5



## *Annexe 2 – CRTE – 3 – Stratégie de cohésion de territoire*

### **Action n°18 : Mettre en cohérence la politique enfance jeunesse sur l'ensemble du territoire**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 2 : Conforter l'attractivité résidentielle

Objectif 2: Renforcer le lien social, lutter contre les disparités, proposer une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants

#### **Description de l'action :**

##### **Renforcement du partenariat avec la CAF par la signature d'une Convention Territoriale Globale en 2019**

4 missions :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

3 axes stratégiques

- Agir avec les parents pour la réussite éducative des enfants
- Agir pour renforcer l'attractivité des services à la population et des structures d'accueil
- Agir pour une meilleure prise en compte de la jeunesse

##### **Création d'un guichet unique portail famille pour l'ensemble des services intercommunaux dédiés aux enfants, en 2019**

##### **Assurer un rôle d'interface dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité**

Lancement de l'expérimentation « Eveil et langage » en 2020., jusqu'en 2024, pour un déploiement sur le territoire

Appréhender les évolutions à effectuer pour rejoindre les familles, et plus particulièrement « invisibles » par le biais d'aménagement et de lieux de rencontres, de médiation par des personnes formées en lieux interfaces, par des actions entre pairs portés par la CCSVL ou les partenaires liées à la petite enfance particulièrement (axe de la CTG. articulé et mise en cohérence avec le projet éducatif de territoire avec l'ensemble des acteurs).

En lien avec les acteurs clés, **construire la continuité éducative de l'enfant par un projet éducatif de territoire communautaire cadre** qui puisse être décliné auprès des différents temps et espaces de



l'enfant : périscolaire, acm, activités sportives et culturelles ou environnementales, articulé au plan mercredi. Sensibiliser et mobiliser les communes et les acteurs clés dans cette démarche

**Animer la mise en réseau des acteurs autour de l'Enfance Jeunesse pour favoriser la continuité éducative et faciliter la mutualisation des moyens et outils éducatifs présents sur le territoire**

Définir un projet éducatif cadre du territoire CCSVL qui s'articule avec celui des communes ; sensibiliser, initier et former les acteurs décideurs et salariés à la continuité éducative

Appréhender et définir un cadre d'intervention dans le cadre de mutualisation d'équipements, de personnel, de formations des acteurs.

**Elaborer un Schéma de la lecture publique** (le diagnostic est en cours de réalisation ; il sera suivi des états généraux participatifs et de l'élaboration du plan d'actions en 2022)

**Développer une politique de prévention sur les actions identifiées dans le cadre du Contrat Local de Santé**

Un observatoire a été mis en place.

Un travail interservices de la direction des services à la population (culture : programmation, lecture publique- pôle enfance jeunesse – CLS et prévention séniors) et environnement pour la prévention petite enfance, enfance, Jeunes et personnes handicapées avec un volet inclusion. En lien avec les comités du CLS et les groupes de travail CLS/CTG/ CTL/CLEA

**Favoriser l'engagement citoyen des jeunes dans le cadre du Parcours « Être et apprendre » et la Convention Territoriale Globale**

Parcours « Être et apprendre » : à partir de septembre 2019, la Communauté de communes déploie une offre inédite sur le plan départemental, à destination des enfants du CP au CM2 : l'objectif : est de proposer en milieu scolaire, par le biais d'interventions diverses et en partenariat avec l'Education Nationale, une ouverture à la culture, au sport (tel que le plan « aisance aquatique »), à la citoyenneté et à l'environnement.

**Développer des actions de sensibilisation** autour de la mobilité douce et prévention routière (tel que le dispositif « savoir rouler à vélo »), tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, activités de pleine nature et d'éducation à l'environnement : notamment dans le cadre des Interventions en Milieu Scolaire (des actions sont déjà mises en place et se développeront auprès des enfants scolarisés sur le territoire (40 écoles)), ainsi que dans les accueils de loisirs, les cantines livrées par la cuisine centrale

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**



Richesse du parcours et de l'ouverture des élèves (par cycle 2 et une part du 3) diversité, actions construites avec la classe et le projet éducatif,) évaluation qualitative

Nombre d'élèves touchés sur un cycle

Renouvellement des actions construites avec les partenaires éducatifs, culturelles



## *Annexe 2 – CRTE – 3 – Stratégie de cohésion de territoire*

### **Action n°19 : Être partenaire de la santé et lutter contre les déserts médicaux**

#### **Référence au Projet de Territoire :**

Ambition 2 : Conforter l'attractivité résidentielle

Objectif 2: Renforcer le lien social, lutter contre les disparités, proposer une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants

#### **Description de l'action :**

La stratégie Santé est portée par la communauté de communes. Il s'agit de conforter l'offre de santé en facilitant le parcours du patient, en coordonnant et d'assurer la mise en cohérence et le maillage sur le territoire avec les acteurs qui agissent dans le champ de la santé, ( échelon régional (Plan Régional Santé, CLS, départemental, communes)

Agir avec et pour les populations dans le domaine de la prévention comme porteur de l'action, co-constructeur coopérateur ou partenaire pour une équité d'accès par bassin de vie sur le territoire

Définir et Mettre en œuvre la 2ème génération de contrat Local de Santé

**Mettre en œuvre le Contrat Local de santé (CLS) signé avec l'Agence régionale de santé fin 2018 autour de 4 axes majeurs : renforcer la promotion de la santé et la prévention ainsi que les environnements favorables à la santé ; améliorer l'accès aux droits et aux soins ainsi qu'à l'éducation thérapeutique ; améliorer les parcours de santé des personnes âgées et des personnes ayant un handicap ; améliorer l'accès à la santé mentale sur le territoire**

Les trois comités de prévention sont installés avec une forte articulation avec la CCTPS et les socioprofessionnels pour la coordination des actions.

**Harmoniser les pratiques professionnelles de santé sur le territoire grâce à un maillage cohérent des maisons de santé**

Des actions concrètes ont vu le jour sur le territoire en faveur de la santé : la télémédecine est en place sur 3 Ehpad à destination des résidents ; 2 Maisons de santé ont été inaugurées en 2019 pour faciliter la coordination au service du soin et attirer de nouveaux professionnels.

Un travail de promotion du territoire dans une démarche de marketing territorial et de collaboration forte avec la CPTS et l'Hôpital est enclenché avec les élus en charge des maisons de santé intercommunales, les communes qui ont un exercice regroupé de professionnels, la CPTS et l'Hôpital de Luçon.

Un travail d'harmonisation et de mise en cohérence infra territorial des maisons de santé est enclenché.

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**



**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## Annexe 2 – CRTE – 3 – Stratégie de cohésion de territoire

### Action n°20 : Accompagner l'égalité d'accès aux droits et aux services de proximité

#### Référence au Projet de Territoire :

Ambition 2 : Conforter l'attractivité résidentielle

Objectif 2: Renforcer le lien social, lutter contre les disparités, proposer une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants

#### Description de l'action :

Cette fiche action répond aux objectifs du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, qui fixe **5 axes thématiques prioritaires** :

- Renforcer l'offre de **santé** et les conditions d'accès au service (cf. fiche action 25)
- Favoriser la **mobilité** des usagers et des services (cf. fiche action 22)
- Permettre à tous les habitants d'accéder aux **services du quotidien**
- Faciliter l'accès et l'usage du **numérique** pour tous les publics et sur tous les territoires
- Accompagner les **publics en situation de fragilité** en améliorant leur accès aux services

#### Favoriser l'accès de l'offre de service de proximité et l'adapter aux besoins diversifiés des habitants, notamment par l'itinérance

- Définir un schéma des services aux publics pour la direction des services à la population et à la cohésion sociale.

#### Structurer l'offre de médiation et de formation numérique des services communautaires pour réduire la fracture numérique

La Maison France Service, installée à Chaillé-les-Marais depuis 2019, a été déployée sous forme itinérante, à St-Michel-en-l' Herm, Mareuil-sur-Lay-Dissais et La Caillère-Saint-Hilaire depuis 2020, et la Tranche/Mer depuis mai 2021, afin de permettre l'accès au service public à moins de 20 mn pour tous les administrés du territoire. Dans la continuité de ce déploiement, d'autres actions sont envisagées :

- Envisager une Maison France Service à Luçon pour développer des services non existants sur la ville centre
- Soutenir le recrutement de conseillers numériques (tels qu'à Luçon, La Tranche/Mer et Mareuil), VTA (Volontariat territorial en Administration ; tel qu'à Luçon)
- Adhérer au service Aidants Connect



**Mettre en œuvre des politiques tarifaires harmonisées (enfance, culture, centres aquatiques)**

Appréhender des politiques tarifaires qui permettent une accessibilité, dont la mobilité et la tarification au quotient familial

**Opérations communales recensées : cf. tableau en annexe 6**

**Indicateurs :**

Cf annexe 5



## **Annexe 3 – Avenant de programmation**

**Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 2021  
dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique  
passé entre l'État et la Communauté de communes Sud Vendée Littoral**

Les aides attribuées dans le cadre de la DETR/DSIL 2021 ont été notifiées dans le protocole de préfiguration du CRTE .

A celles-ci s'ajoutent :

- Au titre de la DSIL : une dotation de 29.611,86 € attribuée à la commune de Moreilles pour un projet d'Aménagement de sécurité et réfection d'un pont
- Au titre de la DSIL Relance: une dotation de 74.505, 84€ attribuée à la commune de Mareuil sur Lay pour la rénovation énergétique du nouveau centre technique ;

Ainsi que 3 opérations financées dans le cadre du plan de relance :

- **Projet de réhabilitation d'une aire d'accueil de gens du voyage** ; subvention attribuée de 101.500 €, pour un montant d'investissements de 145.000 € HT. Projet porté par la communauté de communes Sud Vendée Littoral
- **Projet "appui à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme par les collectivités - DMAT - ADS (FITN7 axe 3bis)"**, subvention de 16 000€. Projet porté par la Communauté de communes
- **Projet "remplacement des conduites de distribution d'eau potable fuyardes - secteurs des 3 EPCI en ZRR**. Projet porté par Vendée Eau dont la Communauté de communes Sud Vendée Littoral est bénéficiaire.



## **Annexe 4 – Annexe financière**

**Avenant de financement annuel  
Contrat territorial de relance et de transition écologique**

**ANNEXE 20....**

### **ENTRE**

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

### **ET**

La Communauté de Commune/Communauté d'agglomération/commune de représentée par son Président/Maire

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

### **Préambule**

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

**Le contrat territorial de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par la CC/CA/commune.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

**VU** le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le .....2020 avec la CC/CA/commune de... ,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :



**ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

**ARTICLE 2 : Suivi**

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

Le préfet de la Vendée,

Le Président/le maire de ...



## Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE – Liste des indicateurs de résultat

<p><b>Mobilité</b></p>	<p>Augmentation la part modale des modes actifs            Linéaire de voies douces et cyclables            Nombre d'aires de covoiturage aménagés            Nombre de services proposés            Part de véhicules hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé            Pour le transport solidaire : nombre de conducteurs solidaires, taux de couverture du territoire, nombre de trajets annuels            Nombre de personnes vulnérables accompagnées par le référent mobilité            Nombre de participants aux animations sur la mobilité            Nombre de véhicules de la flotte des collectivités à carburant alternatif (électrique, Biogaz, H2)            Nombre de mutualisations mises en œuvre (entre commune - commune/association - commune/particuliers...)            Nombre d'équipements pour le stationnement vélo            Nombre d'entreprises et écoles participant aux animations sur la mobilité organisées par la communes, le cas échéant</p>
<p><b>Aménagement, renouvellement et revitalisation urbaine</b></p>	<p>Consommation foncière            Pourcentage de logements construits au sein de l'enveloppe urbaine            Nombre de corridors écologiques et linéaire de haies bocagères            Consommation des espaces agricoles naturels, forestiers            Surfaces dés-artificialisées            Nbre d'opération de requalification urbaine            Nbre de nouveaux commerces implantés            Linéaire de voirie douces créé            % d'espaces non consommés par la construction            Surfaces gérées en éco-pâturage (estimation possible)            Présence d'un plan de gestion différenciée élaboré et suivi</p>
<p><b>Environnement, biodiversité, qualité de l'air</b></p>	<p>Surface de haies            Surface des aires protégées            Nombre d'actions de sensibilisation            Nombre de personnes sensibilisées par des animations            Nombre d'animations réalisées            Nombre de jeunes sensibilisés chaque année par des animations            Nombre de particuliers accompagnés par des animations            Nombre d'outils de mesure installés (toute mesure confondues: radon, CO2...)            Nombre de plans d'action établis dans les bâtiments communaux</p>



	<p>Émission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)</p> <p>Consommation énergétique du territoire</p> <p>Production annuelle d'énergie renouvelable</p> <p>Nombre de rénovation énergétique</p> <p>Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE</p> <p>Nombre d'agents et d'élus sensibilisés (ayant suivi une formation, une réunion d'information, un webinaire...)</p> <p>Nombre de marchés pour lesquels les critères environnementaux sont pris en compte</p> <p>Nombre de bâtiments rénovés</p> <p>Nombre d'installations d'ENR réalisées</p>
<p><b>Agriculture</b></p>	<p>Nombre de reprise et de transmission d'exploitation</p> <p>Surface agricole utile du territoire</p> <p>Nombre d'exploitations engagées dans des démarches de labellisation environnementales</p> <p>Liméaire de haies bocagères</p> <p>Nombre de points de vente distribuant des produits locaux (tous points de vente, pas seulement vente directe)</p>
<p><b>Gestion de la ressource en eau</b></p>	<p>Surface des aires protégées</p> <p>Nombre de captage prioritaires</p> <p>Part des cours d'eau en bon état</p> <p>Nombre de captage bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action</p> <p>Développement limité d'espèces envahissantes</p> <p>Nbre d'agriculteurs impliqués</p> <p>Nbre de « zones tampons » créées</p> <p>Suivi des investissements déployés par les syndicats de bassins sur le territoire de sud Vendée littoral, linéaires de travaux de renforcement des digues par rapport à l'existant</p>
<p><b>Economie circulaire</b></p>	<p>Tonnage de déchets produits par le territoire</p> <p>État des équipements de tri</p> <p>Taux de tri sélectif par filière</p> <p>Nombre d'animateurs recrutés</p> <p>Nombre de composteurs domestique, partagé</p>
<p><b>Habitat/Logement</b></p>	<p>Nombre de contacts et de ménages touchés</p> <p>Nombre de propriétaires aidés</p> <p>Nombre de logements réhabilités</p> <p>Nombre de permanences</p> <p>Nombre de visites réalisés</p> <p>Montant des travaux générés</p> <p>Montant des aides allouées</p> <p>Nombre d'acteurs associés et de partenariats noués</p> <p>Gain énergétique moyen</p> <p>Nbre de logements vacants remis sur le marché</p>



<p><b>Aménagement numérique</b></p>	<p>Nbre de zones fibrées Nbre de foyers desservis par la fibre optique Nbre de maison de santé</p>
<p><b>Santé</b></p>	<p>Nombre de zones d'activité réhabilitées Nombre et typologies des établissements du territoire Création / radiation Demandeurs d'emploi sur le territoire Nbre de Tiers lieux créés Nbre d'utilisateurs Nombre de jours de télétravail effectués (estimation si pas de décompte précis) Kilomètres évités grâce au dispositif (estimation)</p>
<p><b>Culture, patrimoine</b></p>	<p>Nbre d'abonnés Nbre de jeunes Nbre de moments de rencontre et d'échanges Nbre de restaurations patrimoniales Nbre de projets partenariaux</p>
<p><b>Accessibilité des services</b></p>	<p>Nombre de services itinérants proposés Nombre de services proposés en proximité Limitation des déplacements Nbre d'équipements sportifs et culturels créés Nbre d'usagers Nbre de spectacles ou compagnies accueillis Nbre et âge des jeunes touchés Nbre de déplacements économisés Nbre de partenaires mobilisés Degrés d'implication des habitants Évolution des tarifs</p>
<p><b>Tourisme durable</b></p>	<p>Nbre de nuitées Nbre d'événements Nbre de prestataires Nbre de partenaires impliqués Nombre et type d'hébergement sur le territoire Origine géographique de la clientèle touristique Sites visités et activités pratiquées par la clientèle touristique Montant de la taxe de séjour</p>



## Annexe 6 - Recensement des projets communaux

Cette annexe sera mise à jour régulièrement au vu de l'avancement des études et des prévisions de chaque commune

		Communauté de Communes Sud Vendée Littoral						
EPCI		Collectivité ou établissement porteur du projet	Intitulé de l'opération	Date prévisionnelle de commencement d'exécution (signature des marchés ou devis)	Date prévisionnelle de fin d'opération	Coût prévisionnel de l'opération	Taux	Subvention demandée
Stratégie de transition écologique	1	Nailliers	Révision du PLU	2022				
	2	La Bretonnière la Claye	Renforcer la gestion pastorale du marais communal de la Claye (clôtures, fossés, signalétiques)	2022		5 000 €		
	2	Nailliers	Mise en œuvre d'un PPRI					
	2	Nailliers	Diagnostic et schéma de l'assainissement et des eaux pluviales	2022		62 000 €		
	2	Thiré	Aménagement des abords de la Smagne	2022				
	2	La Tranche sur Mer	Protection du trait de côte contre l'érosion marine (compétence CCSVL)					
	2	Luçon	Rénovation du plan d'eau des Guiffettes et des berges du canal de Luçon	2025		1 730 000 €		
	2	Triaise	Création d'un bassin d'orage/diagnostic du réseau des eaux pluviales/diagnostic assainissement	2022				
	2	Sainte Gemme la Plaine	Etude d'assainissement collectif					
	2	Luçon	Construction d'une nouvelle station d'épuration	2024	2026	4 500 000 €		
	2	Grues	Réalisation d'une étude de diagnostics et schémas directeur du système d'assainissement	2022	2026			
	2	Château Guibert	Extension de la lagune de la Mainborgère					
	2	La Bretonnière la Claye	Etude et mise en œuvre pour une gestion intégrée des eaux pluviales	2022				
2	Champagné-les-Marais	Lutte contre les espèces invasives (faune/flore)						
2	Sainte Hermine	Mise en place d'une aide financière pour l'installation de récupérateurs d'eau	2021	2026				
2	Sainte Hermine	Réhabilitation de la Smagne, suppression de batardeaux	2023	2024	100 000 €			
2	Sainte Hermine	Renouvellement de canalisations d'eaux usées en site écologique sensible (proche Smagne)	2021		100 000 €			



					2023	2025	
2	Mareuil sur Lay Dissais	Rénover le réseau des eaux usées					
2	St Michel en l'Herm	Schéma directeur de l'assainissement					
2	St Michel en l'Herm	Travaux de protection de la station d'épuration					
3	Saint Jean de Beugné	Implantation de bosquets et de haies bocagères			2021/2022		
3	Sainte Gemme la Plaine	Plantation d'arbres à l'entrée de l'agglomération (en concertation avec l'école publique et le lycée Pétré)					
3	Corpe	Création d'un espace vert pour des plantations "une naissance, un arbre"					
3	Grues	Reboisement et plantations			2022	2026	
3	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Ecopâturage sur les espaces communaux			2022		
3	La Bretonnière la Claye	Etablir un plan de gestion différenciée des espaces verts communaux (+ labelliser la commune : commune fleurie, concours CAUE, ...)			2024		
3	Thiré	Création de réserves LPO			2022		
3	Saint Denis du Payré	Rédaction d'un Atlas de la biodiversité en lien avec la réserve naturelle et la LPO			2022		
3	Saint Denis du Payré	Construction d'un observatoire au niveau de l'aire de pique-nique du Tirouet, en lien avec la réserve naturelle			2022	2023	
3	Rosnay	Création, balisage et entretien des chemins de randonnée avec mise en valeur de la faune et de la flore					
3	Triaise	Aménagements des espaces naturels (inventaire des espèces, sentiers d'interprétation)			2023		
3	Triaise	Aménagements paysagers et accessibilité du cimetière : dans une démarche éco-responsable					
3	Champagné-les-Marais	Mettre en place de l'éco-pâturage			2022		
3	St Michel en l'Herm	Mise en valeur de l'espace naturel autour de l'étang du Bas Co-teau			2021		
5	Rosnay	Favoriser le compostage en aménageant un espace dédié					
5	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Mutualisation d'un broyeur de déchets verts avec plusieurs communes limitrophes			2024		
5	La Bretonnière la Claye	Aménager une ou plusieurs plateformes de compostage					
5	St Michel en l'Herm	Sensibilisation tri des déchets (pour résidences secondaires)/développement compostage et filières de recyclage					
6	Triaise	Rénovation et réhabilitation énergétique de la mairie et de la poste et création de box/bureaux pour accueillir des professions libérales			2022		
6	Grues	Isolation thermique des bâtiments communaux			2022	2026	



	Thiré	2024	2025	
6	Amélioration du chauffage de la salle socio culturelle			
6	Installation d'une chaufferie bois collective pour les 8 logements inter-générationnels et les bâtiments communaux	2022		
6	Installation d'une centrale photovoltaïque sur un terrain en friche agricole			4 000 000 €
6	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	2021	2025	1 935 000 €
6	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, atelier, bibliothèque, ..)	2022	2023	
6	Rosnay			
6	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie, école et salle polyvalente)			
6	Le Gue de Velluire			
6	Rénovation énergétique de la mairie + école+vestiaire foot	2022	2023	190 000 €
6	Saint Denis du Payré			
6	Rénovation énergétique d'un logement communal	2022		200 000 €
6	Saint Denis du Payré			
6	Rénovation énergétique de la salle socio-culturelle	2022		70 000 €
6	La Réorthie			
6	Rénovation et réhabilitation énergétique de la salle Clémenceau			730 000 €
6	La Bretonnière la Claye			
6	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (logements locatifs)	2022		
6	Nailliers			
6	Réhabilitation de la salle des fêtes	2022		
6	Nailliers			
6	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	2022/2023		
6	Saint Denis du Payré			
6	Acquisition d'un véhicule 9 places électrique (mutualisé avec d'autres communes)			
6	Champagné-les-Marais			
6	Installation d'une pompe à chaleur (dans le bâtiment bibliothèque/Police municipale et dans la future Maison des associations)	2022		
6	Sainte Hermine			
6	Réhabilitation et amélioration énergétique de l'espace culturel (médiathèque)	2021	2022	536 000 €
6	Saint Aubin La Plaine			
6	Réhabilitation et rénovation de la salle des fêtes	2022		350 000 €
6	Saint Aubin La Plaine			
6	Rénovation énergétique de l'école			
6	Vouillé-les-Marais			
6	Remplacement d'un véhicule utilitaire diesel par un véhicule électrique	2022		
6	La Taillée			
6	Rénovation énergétique de l'école et de la mairie			
6	Mareuil sur Lay Dissais			
6	Rénovation générale des écoles publiques (Mises aux normes, chauffage, éclairage, isolation, ouvertures, rénovation des classes, accès PMR)			
6	Mareuil sur Lay Dissais			
6	Rénovation de la salle de sports (rénovation énergétique, bloc sanitaire)			
6	Mareuil sur Lay Dissais			
6	Rénovation de la salle multifonctions de Dissais			
6	Ste Radégonde des Noyers			
6	Réfection des toitures de la salle des fêtes, des gîtes de pêche, du presbytère			



6	St Michel en l'Herm	Projet photovoltaïque sur des bâtiments publics					
7	Saint Jean de Beugné	Création de liaisons douces	2022			5 000 €	
7	Sainte Gemme la Plaine	Aménagement de liaisons douces RD14; accessibilité PMR	2021/2022			410 000 €	
7	Grues	Création de liaisons douces et de liaisons avec les pistes cyclables des communes voisines	2022		2026		
7	La Réorthie	Création de mobilités douces					
7	Moreilles	Création d'une liaison douce piédestre	2022			35 000 €	
7	La Bretonnière la Claye	Acquisitions foncières et aménagement de liaisons douces en centre bourg	2023				
7	Thiré	Création de cheminements piétons et remise en état des venelles de la commune	2022				
7	Luçon	Réfection globale du plan de circulation intramuros	2022			35 000 €	
7	Chasnais	Développer le maillage des cheminements doux (facilité les accès aux ZI, ZA et au centre bourg)	2022		2025		
7	Corpe	Création d'un cheminement piéton + piste cyclable entre le bourg et la Frise	2022				
7	Thiré	Création d'une piste cyclable reliant Thiré à Sainte Hermine	2024				
7	Saint Denis du Payré	Réalisation d'une piste cyclable entre le centre bourg et la réserve naturelle	2022		2023		
7	Sainte Gemme la Plaine	Création d'une liaison bus régulière Luçon-Sainte Gemme-Sainte Hermine					
7	Sainte Gemme la Plaine	Création d'un point d'arrêt bus pour la liaison Nantes-La Rochelle					
7	Luçon	Développement du transport en commun (compétence Communauté de Communes)					
7	Grues	Création d'un transport en commun avec la ville centre					
7	Triaise	Développement de l'accueil vélo sur la commune (accueil au camping/piste cyclable)					
7	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Mutualisation transport scolaire et périscolaire					
7	Luçon	Elaboration d'un plan de circulation permettant la prise en compte du développement des modes de circulation douces, réfection de trottoirs, effacement de réseaux, mobilier urbain)	2022			35 000 €	
7	Nalliers	Création d'une halte ferroviaire sur la ligne TER La Roche/Yon - La Rochelle					



7	Nalliers	Création de cheminements doux dans le centre-bourg (et aménagements visant à réduire la vitesse en traversée de bourg + amélioration de l'attractivité par l'aménagements d'espaces verts)	2022	677 280 €	
7	Champagné-les-Marais	Créations de chemins piétons et cyclables	2022		
7	Mareuil sur Lay Dissais	Création sur la rivière Le Lay (pour un aspect sécuritaire et touristique)			
7	Mareuil sur Lay Dissais	Sécuriser les accès piétons et vélos des lotissements vers le centre-bourg			
7	Les Magnils Reigniers	Créations de circulations douces entre le bourg et les espaces naturels (forêt, marais communal, ...)			
7	St Michel en l'Herm	Création d'une piste cyclable en site propre Bd Pasteur/Fleming pour sécuriser l'accès au collège			
7	Saint Jean de Beugné	Aménagements sécuritaires et paysagers dans la traversée du hameau des mottes	2025		
11	Triaise	Rénovation de l'église	2021	738 500 €	
11	Sainte Gemme la Plaine	Restauration intérieure de l'église (inscrite ABF)			
11	Corpe	Rénovation de l'église			
11	Grues	Rénovation de l'église	2023		
11	La Chapelle Thémer	Rénovation de la croix aux HOSANNIERE (cimetière)	2023		
11	Rosnay	Cimetière : création d'un jardin du souvenir et colombarium			
11	Thiré	Réaménagement paysager du cimetière : consolidation des murs en pierre, création d'un jardin du souvenir et agrandissement de l'entrée	2022		2023
11	La Bretonnière la Claye	Aménagement des cimetières pour accompagner le "zéro phyto" (restaurer les murs d'enceinte, créer un jardin des souvenirs, envisager l'extension ...)	2022	50 000 €	
11	Thiré	Réhabilitation du lavoir : aménagement et mise en valeur	2022		2023
11	Thiré	Réhabilitation de l'église	2022	2 500 000 €	
11	Saint Denis du Payré	Rénovation d'un ancien mécanisme d'horloge de clocher (en vue d'une exposition permanente dans l'église)			
11	Saint Denis du Payré	Rénovation des 3 fontaines	2023		
11	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Valorisation des lavoirs et rénovation du porche de l'église	2022		2023
11	Château Guibert	Sécurisation et valorisation de l'église (mise en sécurité, adéquation activités culturelles et culturelles)	2022	1 500 000 €	2025



	La Bretonnière la Claye	Rénovation des églises de la Bretonnière et de la Claye	2023		
11	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Installation d'une borne interactive pour promouvoir l'histoire et le patrimoine de la commune	2023		
11	Sainte Hermine	Travaux intérieurs de l'église Notre Dame	2021	2025	250 000 €
11	Saint Aubin La Plaine	Mise en valeur de l'église par un éclairage extérieur	2023	2024	43 311 €
11	Vouillé-les-Marais	Travaux de restauration de l'église Saint Maixent	2022	2025	
11	Moutiers sur le Lay	Restauration de l'église	2023		
11	Les Magnils Reigniers	Rénovation de l'église (intérieur et éclairage extérieur)			
11	Mareuil sur Lay Dissais	Rénovation de l'église (tranches 4 à 6)			
11	St Michel en l'Herm	Mise en place d'un projet de « Micro-Folies »	2021	2022	31.720 €
12	Sainte Gemme la Plaine	Promotion des producteurs en vente directe			
12	Grues	Développer le marché hebdomadaire	2022	2026	
12	Champagné-les-Marais	Construction d'un local commercial pour la promotion des produits locaux	2022		
12	Thiré	Création d'un marché bio et produits locaux	2023		
12	Sainte Hermine	Développement du marché de producteurs locaux			
13	Château Guibert	Projet de développement touristique autour du lac du Marillet : installation d'une résidence de plein air (projet coucou); en collaboration avec Communauté de Communes			
13	Rosnay	Chemin de randonnée : harmonisation, panneaux d'interprétation et rénovation des chemins de marais	2022	2026	
13	Le Gue de Veuiluire	Aménagement de l'embarcadère	2023	2024	60 000 €
13	La Tranche sur Mier	Piste cyclable : améliorer les pistes de la Véloodyssée			
13	La Tranche sur Mier	Piste cyclable : réaménagement de la rue du Pertuis Breton pour créer une piste cyclable (+ espace vert et effacement de réseaux)	2022	2023	900 000 €
13	La Tranche sur Mier	Création d'un centre de bien-être et de remise en forme	2022	2023	1 500 000 €
13	La Tranche sur Mier	Réaménagement de l'office de tourisme : pour améliorer l'accueil	2022	2023	250 000 €



13	La Tranche sur Mer	Création d'un festival de la glisse				
13	Thiré	Aménagement de l'aire naturelle de camping	2022	2023		
13	Saint Denis du Payré	Création d'un label "Village Vendéen des cigognes, en partenariat avec un village Alsacien"	2022	2023		
13	Grues	Aménagement de l'ancien stade de foot en aire de camping-car et espace de loisirs	2022			
13	Nailliers	Réhabilitation du camping municipal et développement d'une nouvelle offre (HLL)				
13	Champagné-les-Marais	Signalétique touristique (sur l'environnement du marais)	2022			
13	Mareuil sur Lay Dissais	Développer le tourisme à partir d'une route des vins				
13	Sainte Hermine	Déplacement de l'office de tourisme dans l'ancienne gare				
13	St Michel en l'Herm	Aménagement d'une aire de camping-car	2022	2022	58.500 €	
13	St Michel en l'Herm	Aménagements connexes à l'aire d'accueil de la Véloodyssée (signalétique, accessibilité, cheminement, ...)				
13	St Michel en l'Herm	Transfert du bureau de l'office de tourisme dans les locaux de l'ancienne agence du Crédit agricole	2021	2022		
14	Sainte Hermine	Création d'une maison partagée à destination des personnes âgées non dépendantes				
14	Grues	Création d'un lieu de vie pour les seniors ou résidence inter-générationnelle	2022	2026		
14	St Michel en l'Herm	Extension de la résidence Autonomie (création de 20 lits supplémentaires)			2.205.000 €	
14	Saint Denis du Payré	Création d'une maison kangourou inter-générationnelle	2024	2025		
15	Saint Jean de Beugné	Lotissement en cours + projet d'extension	2025			
15	Triaise	Lotissement				
15	Sainte Gemme la Plaine	Création de plusieurs lotissements communaux				
15	Corpe	Création d'un lotissement communal	2023			
15	Sainte Gemme la Plaine	Etude de densification urbaine afin de mieux valoriser les dents creuses				
15	La Chapelle Thémér	Création de 8 logements inter-générationnels	2022	2024	1 500 000 €	
15	La Chapelle Thémér	Création d'un lotissement				
15	Grues	Création d'un lotissement	2022	2026		
15	Château Guibert	Création d'un lotissement			450 000 €	

Stratégie de cohésion sociale



	Thiré	Création de logements				
15	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Développer un programme de logements				
15	La Réorthe	Opération de revitalisation urbaine (habitat partagé, densification, étude de requalification sur du bâti communal...)				
15	La Réorthe	Viabilisation du lotissement du Vialon de charbonnière (17 lots-2 logements sociaux)	2021	2026	456 446 €	
15	Sainte Hermine	Requalification d'un immeuble en centre-ville pour la création de logements				
15	Mareuil sur Lay Dissais	Construction de logements sociaux				
15	Les Magnils Reigniers	Création d'un lotissement avec 15% de logements sociaux				
15	St Michel en l'Herm	Aménagement des dents creuses (allée des Arts, rue de Gaulle, rue de l'Eglise)				
12	St Michel en l'Herm	Réhabilitation et transformation d'un immeuble en 2 logements individuels à usage locatif	2021	2022	245 514 €	
16	Sainte Hermine	Création d'un terrain de football synthétique	2023			
16	Mareuil sur Lay Dissais	Réhabilitation des halles				
16	Mareuil sur Lay Dissais	Création d'un skate-park				
16	Sainte Hermine	Agrandissement de la salle de sport -création d'une salle de danse d'une salle de sport de combat	2023	2026	1 500 000 €	
16	Thiré	Favoriser l'implantation de nouveaux commerces	2024			
16	Nalliers	Renouvellement urbain: réhabilitation d'une friche industrielle à proximité du centre-bourg (étude en cours avec l'EPF)				
16	La Réorthe	Création d'un local pour accueillir un commerce multi services de proximité				
16	La Bretonnière la Claye	Création d'un pôle de commerces et de services de proximité	2023	2024	500 000 €	
16	Sainte Gemme la Plaine	Création d'un village étape (en lien avec la déviation) et création d'une aire de camping-car				
16	Sainte Gemme la Plaine	Améliorer l'attractivité du centre bourg : étude EPF, signalétique, panneaux lumineux, marché place des halles				



			2021/2022		170 000 €	
16	Corpe	Acquisition d'un bien immobilier (pour créer un multiservices ou espace de convivialité)				
16	Chasnais	Revitalisation d'un 'flot en centre bourg sous densifié (création d'un espace coworking/logements seniors)	2022	2025		
16	Château Guibert	Installation de panneaux de communication numérique	2021		20 000 €	
16	Triaise	Réhabilitation d'une salle privée à destination économique				0,00 €
16	Luçon	Projet de tiers lieux et coworking (en lien avec la Communauté de Communes et PVD)				
16	Saint Denis du Payré	Création d'un tiers lieu (épicerie, dépôt de de pain, restaurant/bar associatif/coworking/espace bricolage (ressourcerie)	2022			
16	Thiré	Réhabilitation d'un pont entre la Chapelle Thémér et Thiré (pour passage de véhicules agricoles)	2022	2023	50 000 €	
16	Sainte Gemme la Plaine	Création d'une mairie éco-responsable	2022			
16	Saint Jean de Beugné	Création d'un village étape avec les commerçants Beugnois (en lien avec la déviation RD137)	2026			
16	Saint Jean de Beugné	Création d'un espace inter générationnel	2023			
16	Saint Jean de Beugné	Création d'une aire de loisirs (city park + aménagements ludiques pour enfants)	2022/2023			
16	Triaise	Améliorer le parc de loisirs				
16	Sainte Gemme la Plaine	Création d'une aire de loisirs (city stade, tennis, piste d'athlétisme, aire de jeux, ...)	2022		295 000 €	
16	La Chapelle Thémér	Création d'un city stade				
16	Chasnais	Réalisation d'une aire de loisirs : city stade, skatepark	2022	2025		
16	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Création d'un city park	2024	2025		
16	La Tranche sur Mer	Réhabilitation du city stade et création d'un parcours de santé	2021	2022	102 000 €	
16	La Tranche sur Mer	Equipements de tennis : vestiaires et courts padel				
16	Corpe	Création d'un espace convivial, espace de jeux et de rencontre				
16	Moreilles	Aménagement d'une aire de jeux inter-générationnelle à proximité du city stade	2021		16 000 €	
16	La Réorthie	Création d'un espace de jeux inter-générationnel sur le complexe sportif existant (skate park, aire de pique-nique)				
16	La Bretonnière la Claye	Réaménagement des aires de pique-nique et des zones de pêches (pontons)				
16	Saint Denis du Payré	Réalisation d'un parcours de santé	2021	2023		



	Thiré	Réhabilitation des espaces sportifs ( terrain de tennis et stade de foot)	2023			
16	Sainte Gemme la Plaine	Création d'un pôle culturel social et sportif en lieu et place de l'actuelle mairie				
16	Château Guibert	Rénovation et potentielle mutualisation du foyer de jeunes (bâtiment + aire de jeux)				
16	Rosnay	Améliorer le parc de loisirs afin de créer un lieu inter-générationnel	2023	2026		
16	Corpe	Agrandissement et rénovation du restaurant scolaire				
16	Luçon	Aménagement du collège Beaussire pour y accueillir le groupe scolaire élémentaire et création d'une maison des associations	2023		1 030 000 €	
16	Luçon	Travaux de rénovation de l'école Jean-Moulin (ventilation, fluide, voirie)	2023	2025	317 000 €	
16	Rosnay	Création d'un local multi-fonction (accueil des associations, permanences)				
16	Rosnay	Création d'une salle de motricité à l'école				
16	Le Gue de Veuluire	Création d'une crèche/MAM	2024	2025	200 000 €	
16	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Etude de création d'une MAM				
16	Chasnais	Création d'un local dédié au personnel communal	2022		40 000 €	
16	Rosnay	Création d'un atelier technique communal	2022	2023		
16	La Réorthe	Transfert du centre technique communal vers l'atelier relais de la commune	2022	2023		
16	La Bretonnière la Claye	Acquisitions foncières et aménagement d'un bâtiment pour un service technique communal	2025			
16	La Tranche sur Mer	Création d'une nouvelle mairie				
16	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Création d'un bar associatif	2025			
16	Champagné-les-Marais	Création d'un parcours de santé Aménagement de la coulée verte de manière éducative, pédagogique et conviviale	2022			
16	Champagné-les-Marais	Amélioration des bâtiments du groupe scolaire (toiture, isolation, sanitaires, réseaux)	2025			
16	Champagné-les-Marais	Création d'une Maison d'Assistants Maternelles ou micro-crèche	2023			



16	Champagné-les-Marais	Restructurer les équipements en centre-bourg: déplacer la bibliothèque (pour améliorer l'offre culturelle)/ déplacer le poste de Police Municipale/ Créer une agence postale/ installer un panneau d'information électronique)	2022		
16	Champagné-les-Marais	Réhabilitation du bâtiment du parc Waldeck Rousseau (espace de convivialité et festif)	2021/2022	213 730 €	
16	Champagné-les-Marais	Projet de Maison des associations: installation pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, aménagement des locaux, insonorisation d'une salle de musique, achat du mobilier	2022/2023		
16	La Réorthie	Création d'une bibliothèque numérique et d'un tiers lieu culturel ( réaménagement de l'ancienne école communal)			
16	Sainte Hermine	Acquisition de locaux commerciaux vides pour revitalisation du centre-bourg	2021	14 000 €	
16	Sainte Hermine	Construction d'une nouvelle école publique (secteur de l'Anglée)	2025	2 000 000 €	
16	Les Pineaux	Agrandissement du restaurant scolaire	2022		
16	Les Pineaux	Création d'un SAS à la mairie	2022		
16	Les Pineaux	Extension de l'atelier municipal	2024		
16	Les Pineaux	Modification de l'éclairage du stade de foot	2024		
16	Vouillé-les-Marais	Réhabilitation de "la grange du Jard" en salle d'activités pour les associations et manifestations festives	2024	200 000 €	
16	Vouillé-les-Marais	Création d'une MAM/ Sécurisation accès école	2023	70 000 €	
16	Vouillé-les-Marais	Refection complète et extension de la cour de l'école	2023		
16	Vouillé-les-Marais	Aménagement d'un espace intergénérationnel dans la continuité du city stade	2022		
16	Vouillé-les-Marais	Rénovation d'une salle communale et transformation en foyer de jeunes (à proximité du city stade)	2023		
16	Vouillé-les-Marais	Renouvellement des espaces verts, aménagements de pistes cyclables avec accueil hébergements temporaires	2024		
16	Moutiers sur le Lay	Création d'un skate-park à côté de la salle de sport	2022		
16	Moutiers sur le Lay	Acquisition d'un bâtiment en centre-ville pour maintien d'un commerce	2023		
16	Les Magnils Reigniers	Rénovation énergétique des bâtiments (école, mairie, ...)			
16	Les Magnils Reigniers	Création d'un local commercial pour un commerce de proximité			
16	Les Magnils Reigniers	Installation d'une aire de jeux pour enfants sur le bourg de Beuigné l'Abbé			
16	Ste Radégonde des Noyers	Ecole : réfection de la cour et agrandissement des sanitaires			
16	Ste Radégonde des Noyers	Agrandissement du restaurant scolaire			
16	Ste Radégonde des Noyers	Installation d'un skate-park à proximité du city-stade			



16	Ste Radégonde des Noyers	Construction d'une passerelle sur le canal du Clain	2022		1.331.500 €
16	St Michel en l'Herm	Rénovation d'un immeuble commercial (pour 3 commerces)			
16	St Michel en l'Herm	Transfert du centre technique communal dans la Z.A			
16	St Michel en l'Herm	Installation de 2 plateaux sportifs (aire agrès, parcours « cross training » ) place de la Boucarde			45.000 €
16	St Michel en l'Herm	Extension de la bibliothèque			
17	Les Magnils Reigniers	Sécurisation des rues			
17	Château Guibert	Travaux d'aménagements de sécurité en centre bourg	2023		250 000 €
17	Rosnay	Sécurisation des points d'arrêt des cars : installation de l'éclairage			
17	Moreilles	Création d'une voirie d'accès au lotissement la Garenne/ aménagement du parking du cimetière (voirie + candélabres/réfection de 2 ponts (pont de vienno et pont du petit marais)	2021	2022	240 000 €
17	Thiré	Effacement de réseaux avec installation de candélabres	2022		75 000 €
17	Thiré	Réfection de la place de l'église avec aménagement paysager+ aménagement et sécurisation de la rue et de la place de la Mairie (sécuriser les déplacements et mise en valeur du quartier)/ continuité de la réfection des trottoirs et ajouts de candélabres	2022	2025	
17	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Aménagement de sécurité, voirie, éclairage, parking en centre bourg			
17	La Réorthe	Travaux d'aménagements et de sécurisation - RD 137-agglomération de Féole	2022	2025	550 000 €
17	La Réorthe	Réfection de la voirie d'accès au site de l'Engraisserie (abords du lay)			36 000 €
17	La Réorthe	Aménagement du centre bourg (sécurité, accessibilité) et création de parking			
17	La Bretonnière la Claye	Réhabilitation de la sortie de bourg en lien avec l'aménagement du centre bourg	2025		200 000 €
17	Triaise	Aménagement en centre bourg (sécurité, accessibilité, liaisons douces)	2022	2024	
17	Chasnais	Mise en valeur de l'espace naturel "Natura 2000" par la création d'un parking vert en centre bourg pour desservir les salles, la mairie et l'église	2022	2025	
17	Champagné-les-Marais	Aménagement et sécurisation de la rue du "Bourg Chapon"	2022		
17	Sainte Hermine	Acquisition de 2 parcs et aménagements dont liaisons douces, jeux, ...	2021	2022	237 000 €



		2021	2024	
17	Les Pineaux			
17	Vouillé-les-Marais	2022	2024	
17	Moutiers sur le Lay	2022		
17	St Michel en l'Herm			
17	Mareuil sur Lay Dissais			
17	Mareuil sur Lay Dissais			
17	Mareuil sur Lay Dissais			
17	Ste Radégonde des Noyers			
17	Ste Radégonde des Noyers			
18	Nalliers			
18	Sainte Hermine	2022		85 000 €
18	Sainte Hermine	2021		19 000 €
19	Sainte Gemme la Plaine			
19	Château Guilbert			
19	La Réorthie			
19	Sainte Hermine	2021/2022		135 000 €
19	Sainte Hermine	2022		3 000 €
19	Mareuil sur Lay Dissais			
20	Chasnais	2022	2025	
20	Sainte Hermine			
20	Rosnay			

